



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

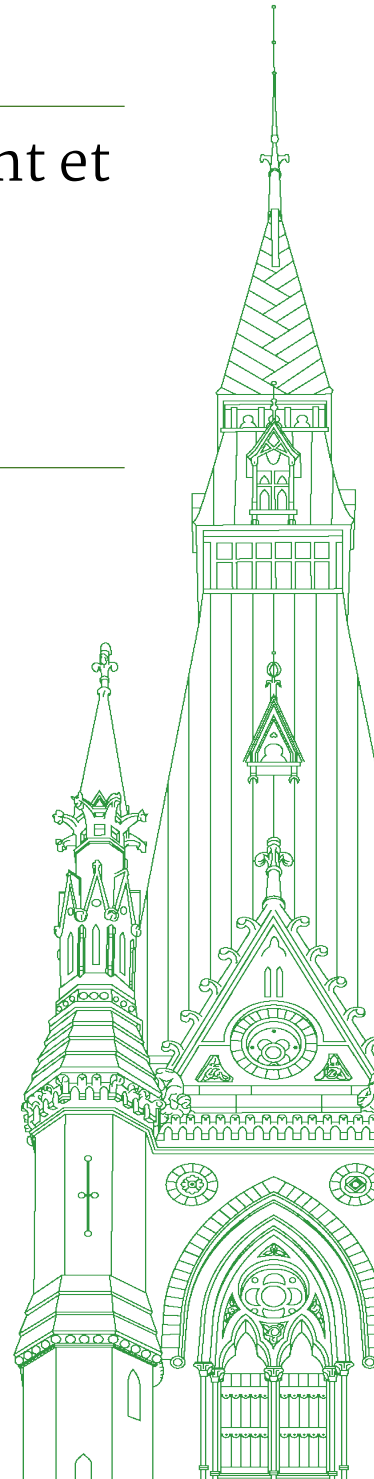
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 030

Le mardi 24 mars 2026

Présidente : Shannon Miedema



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 24 mars 2026

• (1530)

[Traduction]

Le greffier du Comité (Leif-Erik Aune): Conformément à l'article 106(3) du Règlement, en tant que greffier du Comité, je vais présider à l'élection à la présidence.

Je dois informer les membres que le greffier du Comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. Le greffier ne peut recevoir aucune autre motion, il ne peut entendre des rappels au Règlement, ni participer au débat.

[Français]

Nous pouvons procéder à l'élection à la présidence.

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti ministériel.

Je suis prêt à recevoir des motions pour la présidence.

Monsieur Bonin, vous avez la parole.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Je propose la candidature de ma collègue Mme Miedema au poste de présidente. Elle a fait la démonstration de ses connaissances et de sa volonté de travailler de concert avec tout le monde. Selon moi, ce serait le meilleur choix.

Le greffier: M. Bonin propose que Mme Shannon Miedema soit élue présidente du Comité.

Y a-t-il d'autres motions?

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

Je déclare la motion adoptée et Shannon Miedema dûment élue présidente du Comité.

Madame Miedema, je vous invite à prendre le fauteuil.

Des députés: Bravo!

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): Merci beaucoup à tous mes collègues du Comité de m'accorder leur confiance pour que j'occupe les fonctions de présidente. C'est un honneur, et je suis enthousiaste à l'idée de relever ce défi.

[Français]

Merci beaucoup, monsieur Bonin, de m'accorder votre confiance.

[Traduction]

J'aimerais aussi souhaiter la plus cordiale bienvenue à Will Greaves, qui est maintenant membre du Comité pour le Parti libéral.

Merci, monsieur Greaves, de vous joindre à nous.

Je souhaite également la bienvenue à nos témoins. Nous commençons aujourd'hui notre étude sur le système de tarification fondé sur le rendement, un sujet très intéressant. Nous accueillerons des témoins durant les deux heures de la séance.

Je souhaite la bienvenue à Franco Terrazzano, directeur fédéral, et à Nicolas Gagnon, directeur Québec, de la Fédération canadienne des contribuables. Nous accueillons également Tim Weis, directeur principal, Décarbonisation industrielle, du Pembina Institute, et Margareta Dovgal, directrice générale, de la Resource Works Society.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour présenter sa déclaration préliminaire et, une fois que ce sera terminé, les membres du Comité vous poseront des questions. Je vous ferai signe une minute avant la fin de vos cinq minutes, puis, lorsque votre temps sera écoulé, vous pourrez terminer votre phrase.

Nous allons commencer par la Fédération canadienne des contribuables.

Monsieur Terrazzano, vous avez la parole.

• (1535)

Franco Terrazzano (directeur fédéral, Fédération canadienne des contribuables): De nombreux Canadiens craignent de ne pas pouvoir épargner en prévision des mauvais jours après avoir fini de payer leurs factures et leur épicerie. La dernière chose dont ils ont besoin, c'est que leur gouvernement fasse en sorte qu'il leur en coûte plus cher pour mettre de l'essence dans leur voiture ou de la nourriture dans leur réfrigérateur.

De nombreux Canadiens sont très anxieux à l'idée de perdre leur emploi. La dernière chose dont ils ont besoin, c'est que leur gouvernement pousse l'entreprise pour laquelle ils travaillent à quitter le Canada pour les États-Unis.

Je m'appelle Franco Terrazzano. Je suis le directeur fédéral de la Fédération canadienne des contribuables. Je suis ici au nom de centaines de milliers de contribuables pour livrer un message simple: peu importe le nom que vous donnerez à une taxe sur le carbone, elle ne fera que rendre la vie plus chère au Canada et faire fuir les emplois canadiens, sans atteindre les objectifs souhaités.

Le gouvernement devrait mettre fin à toutes les taxes sur le carbone pour toutes les raisons pour lesquelles il a mis fin à la taxe sur le carbone pour les consommateurs. Pendant des années, les politiciens ont dit aux Canadiens que la taxe sur le carbone imposée aux consommateurs les enrichissait, mais personne ne le croyait parce que ce n'était pas vrai. Statistique Canada a montré que l'inflation a chuté après que le gouvernement a annulé sa taxe sur le carbone pour les consommateurs. Des députés ministériels ont même filmé des vidéos devant des stations-service pour se féliciter d'avoir supprimé une taxe sur le carbone qu'ils avaient imposée pendant des années.

Un sondage Léger révèle que les Canadiens n'adhèrent pas à cette même propagande du gouvernement au sujet de la taxe sur le carbone pour l'industrie. Environ 70 % des Canadiens affirment que les entreprises refilement la majeure partie ou une partie des coûts de la taxe sur le carbone pour l'industrie aux consommateurs en augmentant les prix. Les Canadiens comprennent cette réalité toute simple: les taxes sur le carbone imposées aux raffineries font en sorte qu'il est plus coûteux de faire rouler son véhicule. Les taxes sur le carbone imposées aux usines d'engrais font en sorte qu'il coûte plus cher de se nourrir. Les taxes sur le carbone qui s'appliquent à l'électricité rendent la vie plus chère.

La taxe sur le carbone imposée aux consommateurs n'a pas fonctionné, et une taxe sur le carbone imposée aux entreprises canadiennes ne fonctionnera pas non plus. Les gouvernements canadiens imposent des taxes sur le carbone sur les engrais, le pétrole, le gaz et l'acier. Le gouvernement américain ne le fait pas. Si vous faites fuir une usine d'engrais du Manitoba, cela ne réduit pas les émissions; cela ne fait qu'envoyer des emplois canadiens au Dakota du Nord. Si vous faites fuir un projet pétrolier et gazier de l'Alberta, cela ne réduit pas les émissions; cela ne fait qu'envoyer des emplois canadiens vers le Texas. Si vous faites fuir une aciérie de l'Ontario, cela ne réduit pas les émissions non plus; cela ne fait qu'envoyer des emplois canadiens vers l'Ohio.

Les Canadiens sont déjà suffisamment préoccupés par les droits de douane et le risque de perdre leur emploi. La dernière chose dont ils ont besoin qu'on ajoute à leurs préoccupations, c'est que leur propre gouvernement pousse l'entreprise pour laquelle ils travaillent à déménager aux États-Unis.

Un syndicat a déjà prévenu que la taxe sur le carbone pour l'industrie décimera Hamilton et déplacera la production d'acier et tous les emplois qui en découlent vers les États-Unis.

On ne peut pas échapper au défaut fondamental de toute taxe sur le carbone, peu importe comment vous la nommez. Une taxe sur le carbone qui rend la vie plus chère au Canada ne réduira pas les émissions dans des pays comme la Chine, l'Inde, la Russie ou les États-Unis, ce qui signifie qu'une taxe canadienne sur le carbone ne règlera pas le problème des émissions mondiales.

Selon la Banque mondiale, environ 70 % des pays n'imposent pas de taxe nationale sur le carbone, mais les Canadiens n'ont qu'à regarder ce qui se passe au sud de la frontière, chez notre plus grand concurrent économique, pour comprendre les répercussions de ce défaut fondamental de toute taxe sur le carbone. Peu importe qui occupe la Maison-Blanche, qu'il s'agisse d'un républicain comme Trump ou Bush ou d'un démocrate comme Biden ou Obama, la Maison-Blanche n'impose pas de taxes sur le carbone.

Éliminer la taxe sur le carbone pour les consommateurs n'était que la moitié du travail. Le gouvernement doit mettre fin à ses

taxes cachées sur le carbone, y compris la taxe sur le carbone pour l'industrie, pour les mêmes raisons qu'il devait mettre fin à la taxe sur le carbone pour les consommateurs.

Les taxes sur le carbone rendent la vie plus chère. Les Canadiens ne l'ont pas cru lorsque les politiciens leur ont dit que les taxes sur le carbone rendaient leur vie plus abordable, et ils ne le croient pas plus maintenant. Les taxes sur le carbone sont inefficaces. Forcer les entrepreneurs canadiens à réduire leur production ici et à s'installer au sud de la frontière ne permet pas de réduire les émissions. Cela ne fait que supprimer des emplois au Canada.

La taxe sur le carbone pour l'industrie n'a rien de positif. Elle est cachée. Elle rend la vie plus chère. Elle coûtera des emplois aux Canadiens. Il faut y mettre fin.

Merci.

La présidente: Je vous remercie de votre témoignage.

Nous allons maintenant passer à M. Weis, du Pembina Institute, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Tim Weis (directeur principal, Décarbonisation industrielle, Pembina Institute): Merci beaucoup.

Je m'appelle Tim Weis. Je suis le directeur principal de Décarbonisation industrielle, au Pembina Institute. Je suis également ingénieur professionnel et j'ai passé 20 ans à étudier les systèmes de technologies énergétiques au Canada, dont près d'une décennie à enseigner la thermodynamique et les systèmes énergétiques à des étudiants de premier cycle.

● (1540)

[Français]

C'est avec plaisir que je suis ici, aujourd'hui, pour parler de la tarification du carbone pour l'industrie. C'est la politique la plus importante qui soit pour réduire nos émissions ici, au Canada.

[Traduction]

Je vis en Alberta. J'ai eu le privilège de travailler sur le système de tarification du carbone de l'Alberta, il y a 10 ans, alors que j'étais à l'emploi du gouvernement albertain. Ce système de tarification du carbone est le modèle que le gouvernement fédéral a suivi pour son propre système.

Le cadre albertain a survécu à sept premiers ministres et à trois partis politiques, mais des changements apportés récemment nuisent à son efficacité. Si rien n'est fait, cela menace les objectifs climatiques du Canada ainsi que l'avenir économique de l'Alberta. C'est important, car la tarification du carbone pour l'industrie est la politique climatique la plus importante du Canada. Elle a le potentiel de réduire les émissions de 20 à 50 % d'ici 2030, mais c'est aussi l'un des meilleurs outils dont nous disposons pour orienter les investissements privés vers les industries de l'avenir.

Tout d'abord, il est important de se rappeler que la tarification du carbone est un mécanisme de marché. Elle permet aux entreprises de choisir la façon dont elles veulent réduire leurs émissions, plutôt que de laisser le gouvernement choisir les gagnants. Bien sûr, on parle souvent des coûts, mais il faut aussi se rappeler que l'objectif de la tarification de la pollution par le carbone est d'encourager les entreprises à ne pas payer ces coûts. C'est le but du système. En fait, la tarification récompense même financièrement les entreprises qui font mieux que les exigences minimales.

La tarification du carbone pour l'industrie sert fondamentalement à corriger un échec du marché. Sans elle, les pollueurs sont libres d'émettre de la pollution, mais ce sont les contribuables qui doivent en assumer les coûts. Que ce soit en raison des infrastructures endommagées ou de la fumée des feux de forêt, ce sont les contribuables qui doivent en assumer le fardeau plutôt que les émetteurs. La tarification du carbone pour l'industrie garantit que les grands pollueurs paient leur juste part d'une manière prévisible et gérable ou, idéalement, réduisent leurs émissions et évitent complètement ces coûts.

Voilà pourquoi depuis près de 20 ans, en Alberta, la tarification du carbone pour l'industrie est appuyée aussi bien par les cadres supérieurs du secteur pétrolier et gazier que par les gouvernements successifs, en passant par les économistes et les groupes qui luttent contre les changements climatiques, tandis que les consommateurs s'en rendent à peine compte.

On trouve une forte concentration d'industries lourdes et à fortes émissions en Alberta. Même si ces industries demeurent importantes, elles doivent s'adapter à mesure que la transition énergétique s'accélère. La tarification du carbone pour l'industrie a aidé l'Alberta à faire exactement cela. La tarification du carbone pour l'industrie a joué un rôle déterminant dans l'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon. Elle a joué un rôle majeur dans la multiplication par quatre de la production d'énergie éolienne et solaire au cours des cinq dernières années dans la province, et elle a contribué à la viabilité économique de projets pilotes de captage et de stockage du carbone qui comptent parmi les premiers au monde. Il convient de souligner que tout cela s'est produit en Alberta, et que la production de pétrole a continué d'augmenter chaque année depuis l'instauration de la tarification du carbone.

Afin d'assurer la résilience économique du Canada, il est plus important que jamais que le Canada continue de promouvoir le développement d'industries et de chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La première mesure que tout gouvernement doit prendre est de bâtir une économie concurrentielle sur le plan climatique, et cela doit commencer par l'établissement d'un cadre solide de tarification du carbone pour l'industrie.

J'aimerais déboulonner deux mythes qui reviennent souvent au sujet de la tarification du carbone.

Le premier mythe est qu'elle nuit à la compétitivité. En fait, c'est tout le contraire. Certains ont récemment affirmé qu'avec un prix effectif du carbone à 130 \$, tel que convenu par le Canada dans le protocole d'entente Canada-Alberta, le prix du baril de pétrole augmentera d'environ 20 \$. Or, cela reflète une mauvaise compréhension de la façon dont la politique est conçue.

En fait, dans le cadre du système canadien, la plupart des émissions ne sont pas soumises à des coûts additionnels. Selon la dernière analyse de l'Institut climatique, avec un prix effectif du carbone à 130 \$, le coût d'un baril augmentera d'environ 50 ¢, soit à peu près le prix d'un Timbit. D'un autre côté, la tarification du carbone soutient l'innovation, ouvrant notamment la voie à certaines technologies que j'ai mentionnées et que nous avons vues se développer en Alberta. Elle aide également à ouvrir des débouchés en récompensant les investissements dans de nouvelles industries prêtes pour l'avenir, tout en préparant nos industries à d'éventuelles mesures de rajustement de la tarification du carbone aux frontières ou, essentiellement, à des droits sur les importations.

Le deuxième mythe que je veux aborder est celui selon lequel la tarification du carbone ferait augmenter le prix des aliments. Encore une fois, dans une analyse publiée récemment, l'Institut climatique du Canada estime que la tarification du carbone pour l'industrie au Canada a entraîné une augmentation du coût des aliments qui s'élève à environ 0,1 %, ce qui s'explique par le fait que la tarification du carbone ne s'applique pas aux agriculteurs ni à leurs carburants.

À l'opposé, nous ne parlons pas assez de certains des véritables facteurs qui font grimper les prix des aliments, notamment les chocs de prix qui découlent de la volatilité des marchés pétroliers et gaziers et l'impact des changements climatiques, mais c'est une conversation pour un autre jour. Pour l'heure, il est important que le Comité se concentre sur la tarification du carbone pour l'industrie au Canada, car nous sommes à un moment charnière. Le système albertain doit être réparé. Les changements apportés ont récemment entraîné une offre excédentaire de crédits, ce qui a fait chuter considérablement le prix effectif. Cela a miné les investissements, ainsi que la viabilité financière du captage et du stockage du carbone pour les sables bitumineux.

Heureusement, le premier ministre Carney et la première ministre Smith ont convenu, dans le protocole d'entente conclu l'an dernier, de régler ce problème en établissant un prix effectif minimum de 130 \$ la tonne. Le fait d'agir rapidement dans ce dossier contribuera grandement à donner aux investisseurs la confiance nécessaire pour recommencer à déployer des capitaux. Nous devons aussi nous assurer que le Canada avance vers l'atteinte d'objectifs pour 2050, avec un cadre stable et prévisible qui permettra de catalyser les milliards de dollars qui doivent être investis dans le secteur de l'énergie au cours des prochaines décennies.

• (1545)

La présidente: Merci, monsieur Weis.

La dernière intervenante, mais non la moindre, est Mme Dovgal.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Margareta Dovgal (directrice générale, Resource Works Society): Merci beaucoup, madame la présidente. Je vous félicite pour votre nomination à la présidence de ce comité.

Depuis ma dernière comparution devant ce comité en octobre, le gouvernement a réitéré son engagement à faire du Canada une superpuissance énergétique. Il a signé un protocole d'entente avec l'Alberta, en partie pour garantir l'accès de notre produit jusqu'aux côtes, et il a dit qu'il n'imposera pas de plafonnement aux émissions du secteur pétrolier et gazier.

Le premier ministre a parlé de diversification commerciale, de sécurité énergétique et de croissance. Ce sont les bons instincts, mais l'architecture des politiques qui régissent nos industries n'a pas suivi le rythme. Le système fédéral de tarification fondé sur le rendement demeure le mécanisme qui a le plus d'impact sur les coûts du carbone pour l'industrie au pays, et il repose toujours sur des hypothèses, des modèles et des choix qui relèvent d'une époque où l'objectif réel était de limiter la production, et non d'en favoriser l'essor.

Le système de tarification fondé sur le rendement ne se contente pas de fixer un prix pour le carbone. Il sert de filet de sécurité fédéral et, surtout, de point de référence pour évaluer chacun des systèmes provinciaux de tarification du carbone pour l'industrie. Le modèle fédéral s'appuie sur le système de tarification fondé sur le rendement pour déterminer les normes minimales en matière de rigueur que les systèmes provinciaux doivent respecter — les seuils de couverture, le signal de tarification au coût marginal et la trajectoire du resserrement des critères. Les provinces ont une certaine souplesse sur le plan de la conception, mais le système de tarification fondé sur le rendement établit les modalités de base, et la composition de l'économie d'une province détermine comment ces modalités sont appliquées. En Alberta et en Saskatchewan — où l'extraction de pétrole et de gaz, la production conventionnelle, l'exploitation minière et la valorisation comptent pour la majorité des émissions industrielles —, le respect de ces normes minimales se traduit par d'énormes obligations en matière de couverture, plus que le prix d'un Timbit.

Le mécanisme par lequel ces coûts augmentent n'est pas la tarification du carbone elle-même. Ce sont les normes minimales en matière de rigueur — la réduction annuelle des cibles de référence — qui déterminent la part des émissions d'une installation qui est assujettie à ce coût. La plupart des secteurs commencent à 80 % de leur intensité moyenne historique, un seuil qui diminue de 2 % par année. D'ici 2030, ce niveau de référence s'établira à 64 %. Les répercussions de ces seuils sont importantes, mais mal comprises. Ces normes minimales en matière de rigueur sont, d'un point de vue politique, un moyen beaucoup plus acceptable d'imposer un fardeau à nos industries les plus productives que ne l'est l'augmentation directe du prix du carbone — ce qui, je tiens à le souligner clairement, se produit aussi déjà chaque année. C'est justement parce que presque personne en dehors de l'industrie ne comprend comment cela fonctionne.

Tout cela est aggravé par une caractéristique profondément troublante du système de tarification fondé sur le rendement: la façon dont on traite les secteurs à forte intensité énergétique et exposés aux échanges commerciaux. Les industries du fer, de l'acier, de la chaux et du ciment jouissent toutes d'un statut très élevé à cet égard, de sorte qu'elles sont soumises à un taux de resserrement plus favorable et plus lent. L'extraction pétrolière et gazière devrait être traitée de la même façon, mais elle ne l'est pas. En fait, lorsqu'on trace les seuils qu'Environnement et Changement climatique Canada utilise pour déterminer quelles industries jouissent d'un statut très élevé, les résultats ne sont pas linéaires. Il semble que ces seuils soient établis de manière à exclure expressément la production conventionnelle de pétrole et de gaz, ce qui empêche notre secteur le plus important et le plus exposé aux échanges commerciaux de profiter de ce traitement favorable.

Pendant ce temps, les modèles sur lesquels reposent ces décisions sont fondés sur des hypothèses fondamentalement déconnectées de la façon dont l'industrie fonctionne et investit. Environnement et Changement climatique Canada utilise des modèles d'équilibre qui supposent essentiellement que les producteurs continueront d'investir dans la décarbonation au-delà du point de rentabilité. Cette hypothèse peut satisfaire un cadre universitaire, mais reflète mal la façon dont les décisions relatives à l'affectation des capitaux sont réellement prises. Les entreprises n'investissent pas pour faire leurs frais. Elles investissent là où elles peuvent obtenir des rendements concurrentiels. Si le cadre stratégique rend ces rendements

inatteignables, les capitaux vont ailleurs. Ils ne vont pas simplement absorber les coûts.

Ce sont les nouvelles installations qui sont les plus touchées, et non celles qui existent déjà. La plupart des modèles ne cherchent qu'à déterminer si un niveau de tarification du carbone mettra fin à la production actuelle. La question beaucoup plus importante est de savoir s'il empêchera la construction de nouvelles installations de production. Et pour énoncer les choses clairement, c'est ce que nous devons faire si nous voulons exporter plus d'énergie dans le monde, comme le premier ministre a dit qu'il voulait le faire. Les petites installations de moins de 100 000 tonnes d'équivalent CO₂ par année n'ont souvent pas accès aux technologies de réduction des émissions accessibles aux grandes installations émettrices, comme le captage du carbone ou l'électrification. Pour ces petites installations, la tarification ne constitue pas un incitatif à réduire les émissions, comme le veut la politique. Il s'agit plutôt d'une taxe fixe imposée dans un marché des produits de base instable, c'est-à-dire qu'elle a un effet punitif lors des années difficiles et qu'elle nuit à la compétitivité lors des bonnes années. Le cadre stratégique qui régit le pétrole et le gaz canadiens doit être concurrentiel afin d'attirer les capitaux dont le Canada a besoin pour assurer sa croissance économique.

Le gouvernement dit qu'il veut faire du pays une superpuissance énergétique. On ne peut pas y arriver en n'assouplissant que légèrement les mécanismes conçus pour garder les énergies dans le sol. C'est la philosophie même qui doit changer, et ces outils doivent changer avec elle. Le système de tarification fondé sur le rendement doit être revu en profondeur afin que l'évaluation des risques des secteurs à forte intensité énergétique et exposés aux échanges commerciaux reflète l'exposition réelle de notre secteur énergétique aux échanges commerciaux. Le seuil des grands émetteurs devrait être fixé à 100 000 tonnes, conformément au système à plusieurs niveaux de l'Alberta. De plus, avant d'imposer un resserrement supplémentaire, il faudrait réaliser un examen complet et transparent des répercussions sur la compétitivité et inviter les provinces et l'industrie à la table en tant que partenaires, et non après coup.

Notre pays est extraordinairement riche en ressources et en énergie. Nous avons la géologie, la main-d'œuvre et la maturité réglementaire nécessaires pour servir les marchés mondiaux de manière responsable. Ce qu'il nous manque aujourd'hui, c'est un cadre stratégique qui reconnaît ces actifs au lieu de les taxer jusqu'à leur disparition. C'est quelque chose que ce comité peut réparer.

• (1550)

Merci beaucoup, madame la présidente.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup de votre témoignage, madame Dvagal.

Maintenant que nous avons entendu les témoins des trois organisations, nous allons passer aux questions des députés, en commençant par Mme Anstey, pour six minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Merci.

Merci aux témoins. Je vous remercie de vos témoignages.

J'aimerais commencer par la Fédération canadienne des contribuables.

Monsieur Terrazzano, vous avez dit que nous nous heurtons souvent à de la résistance au sujet de la tarification du carbone pour l'industrie et de son incidence sur le prix des aliments.

Je veux simplement vous donner l'occasion d'en parler, si vous le voulez bien, parce que c'est quelque chose qui est important pour les Canadiens ordinaires.

Franco Terrazzano: Merci beaucoup.

Une taxe sur le carbone pour l'industrie est vraiment le pire des mondes. Elle va rendre la vie plus chère ici au Canada. Elle va faire fuir les emplois canadiens au sud de la frontière, en plus de ne pas fonctionner.

Pendant près d'une décennie, le gouvernement a essayé de convaincre les Canadiens que les taxes sur le carbone les enrichiraient. Les Canadiens ne le croyaient pas à l'époque, et ils ne le croient pas plus aujourd'hui.

Les sondages montrent qu'environ 70 % des Canadiens comprennent que les entreprises ne vont pas simplement absorber les coûts supplémentaires. La plupart ou une partie des coûts seront refilés aux consommateurs sous forme de prix plus élevés. C'est très facile à comprendre. Si vous imposez des taxes massives aux raffineries de pétrole et de gaz, il en coûtera plus cher pour utiliser son véhicule. Si vous imposez des taxes sur les usines d'engrais, cela augmente les coûts pour les agriculteurs et rend l'alimentation plus chère. Si vous imposez des taxes sur l'électricité, la vie devient plus chère.

Carol Anstey: Une autre chose que nous entendons — et c'est en lien avec le même genre de discours que nous avons entendu au sujet de la taxe sur le carbone pour les consommateurs —, c'est que ces recettes sont retournées dans l'économie. À votre avis, y a-t-il suffisamment de transparence à ce sujet?

Franco Terrazzano: Là encore, c'est comme pour la taxe sur le carbone pour les consommateurs. Pendant près de 10 ans, le gouvernement a essayé de dire aux Canadiens de ne pas s'inquiéter, qu'il leur prendrait 20 \$, mais leur remettrait 50 \$ en retour. Les gens ne croyaient pas à ce genre de message à l'époque, et ils n'y croient pas non plus aujourd'hui.

Oui, la transparence du gouvernement est toujours importante, mais il serait encore mieux que le gouvernement se débarrasse des taxes qui rendent la vie plus chère, qui ne fonctionnent pas et qui pourraient très bien coûter leur emploi à de nombreux Canadiens.

Carol Anstey: Merci.

Si l'approche actuelle à l'égard de la taxe sur le carbone pour l'industrie ne change pas, quels seront, selon vous, les résultats et les répercussions à long terme pour les Canadiens?

Franco Terrazzano: Je pense que la vie va devenir plus chère. Je pense que les Canadiens qui sont déjà très anxieux à l'idée de perdre leur emploi risquent de voir les usines pour lesquelles ils travaillent être poussées à déménager aux États-Unis.

Peu importe qui est à la Maison-Blanche, que ce soit un républicain ou un démocrate, la Maison-Blanche n'impose pas de taxes sur le carbone. La grande majorité des pays n'imposent pas de taxes nationales sur le carbone. Une taxe sur le carbone au Canada ne fonctionne pas.

Le gouvernement doit mettre fin à la taxe sur le carbone pour l'industrie pour toutes les mêmes raisons qui l'ont poussé à mettre fin à la taxe sur le carbone pour les consommateurs.

Carol Anstey: Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant adresser mes questions à Mme Dovgal.

En ce qui concerne le secteur des ressources naturelles, l'une des choses qui reviennent souvent au sujet de cette politique, c'est la question des fuites de carbone. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Margareta Dovgal: Oui, absolument.

Si vous parlez aux producteurs de pétrole et de gaz, ils vous diront que ce n'est plus un enjeu théorique. Ils voient ces règlements. Je les ai examinés. Nous sommes en train de réaliser des études que nous prévoyons publier à la mi-avril et que nous soumettrons également au Comité.

Lorsqu'ils font le calcul, cela donne à réfléchir. Pour mettre les choses en perspective, au Canada, de 75 à 80 % des producteurs in situ utilisent le drainage par gravité au moyen de vapeur, une technique d'extraction thermique. Or, plusieurs d'entre eux m'ont dit que selon le calendrier qui a été publié, il vient un moment où il est plus économique pour eux d'éteindre la vapeur et d'extraire le plus de pétrole qu'ils peuvent, le plus rapidement possible, pendant que le réservoir est encore chaud. Ensuite, ils plieront bagage et déploieront leurs capitaux là où on ne leur impose pas de coûts semblables pour le carbone — ce qui, soit dit en passant, est le cas dans la plupart des endroits.

La plupart des pays ne vont pas dans le même sens que le Canada — et certainement pas les pays producteurs d'énergie. Les producteurs dont je parle ne sont pas de petits acteurs. Comme nous le savons, ces producteurs sont parmi ceux qui émettent le moins de pollution au monde. Leur passif est entièrement capitalisé, et ils peuvent donc partir quand ils le veulent. S'ils partent, nous perdons ces emplois et ces occasions. Plus important encore, ces émissions ne disparaîtront pas; elles proviendront simplement d'ailleurs.

Carol Anstey: Merci.

Cela m'amène à ma prochaine question concernant les investissements et les répercussions sur les investissements au Canada, qui se traduisent par des emplois et par une croissance du secteur des ressources naturelles au Canada.

En fin de compte, qu'est-ce que cela signifie pour les investissements que nous essayons d'attirer? Pourriez-vous nous en parler rapidement?

● (1555)

Margareta Dovgal: La plupart des acteurs évaluent d'abord les coûts cumulatifs du carbone pour chacune de leurs installations. Ils veulent comprendre le cadre dans lequel ils opèrent et déterminer leurs coûts. Ils examinent également la question pour l'ensemble de leur portefeuille. Il ne s'agit pas seulement de... Disons qu'une entreprise exerce ses activités en Colombie-Britannique et en Alberta; elle a des calculs différents, des installations différentes avec des tailles différentes. La technologie que l'entreprise utilise a une incidence.

J'ai entendu dire que de nombreuses entreprises dans ces cas cherchent activement des moyens de quitter le Canada. Nous ne serons pas en mesure de produire le pétrole et le gaz naturel à l'échelle que nous voulons. Nous allons perdre les recettes fiscales, les redevances, les emplois directs et indirects et les débouchés tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour les communautés autochtones. Toutes ces choses sont menacées si nous ne nous penchons pas sérieusement sur les répercussions qu'aura le calendrier du système de tarification fondé sur le rendement s'il n'est pas corrigé.

Carol Anstey: Puisque vous travaillez dans ce secteur, à votre avis, pensez-vous que la politique est raisonnable par rapport aux bénéfices environnementaux qui seraient obtenus grâce au plan du gouvernement?

Margareta Dovgal: Je pense que c'est disproportionné, principalement parce que si votre objectif est de décarboner en désindustrialisant, la politique sera certainement un succès. Nous allons simplement perdre cette industrie et ces investissements, et ces émissions seront produites ailleurs.

Si votre objectif est d'atteindre un équilibre avec les ressources dont nous disposons, les actifs dont nous disposons pour servir les Canadiens, alors cette politique n'atteint pas cet objectif.

La présidente: Merci, madame Anstey.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Madame la présidente, je vous félicite pour votre nouveau rôle.

Je suis très enthousiaste à l'idée de participer à cette étude. Cela fait environ quatre mois que nous attendons, et je pense qu'il s'agit de l'une des politiques climatiques les plus importantes pour le Canada, alors je suis vraiment heureux que nous soyons ici.

J'ai vraiment hâte d'entendre les témoins au cours des quatre prochains jours.

Je pense que je vais commencer par vous, monsieur Weis.

Je suis curieux de connaître rapidement votre avis, en 30 secondes ou moins, au sujet des témoignages de la Fédération canadienne des contribuables et de la Resource Works Society.

Tim Weis: Je dirais simplement que j'ai déjà entendu tous ces arguments lorsque je travaillais pour le gouvernement de l'Alberta. L'industrie a prétendu qu'elle allait plier bagage, mais c'est tout le contraire qui s'est produit. Quand on commence à voir des cadres comme celui-ci être mis en place... En fait, nous avons vu beaucoup de technologies propres être adoptées. Nous avons vu le captage et le stockage du carbone, nous avons vu l'élimination progressive du charbon pour... le gaz. Bon nombre de ces tactiques alarmistes ne se concrétisent tout simplement pas lorsque les politiques sont bien conçues.

Eric St-Pierre: Je vous remercie.

Effectivement, les tactiques alarmistes font souvent partie des stratégies utilisées.

Le Pembina Institute a rédigé un rapport intitulé *The magic of \$130 by 2030*, la magie du 130 \$ d'ici 2030. Pourriez-vous fournir au Comité une copie de ce rapport et de tout autre rapport que vous avez sur la tarification du carbone pour l'industrie?

Tim Weis: Oui. Je ne les ai pas avec moi, mais je serai heureux de vous les transmettre.

Eric St-Pierre: Merci.

J'aimerais satisfaire ma curiosité. Comme vous travaillez dans ce secteur depuis un bon moment, pouvez-vous nous parler de certains des acteurs de l'industrie — en fournissant les noms de ces acteurs et associations — qui appuient la tarification du carbone pour l'industrie? Avez-vous une liste en tête?

Tim Weis: La tarification du carbone pour l'industrie remonte à 2007 en Alberta. C'est en fait un gouvernement conservateur qui l'a mise en place à l'époque, et elle est toujours en vigueur. Elle a été conçue en collaboration avec l'industrie. L'option retenue — ce que l'industrie a choisi — était un mécanisme de marché pour que le gouvernement ne choisisse pas les gagnants et les perdants, comme je l'ai dit plus tôt.

Parmi les exemples évidents d'industries qui y sont favorables, on peut penser au moment où le plan de leadership sur le climat a été élaboré en Alberta, en 2015. Les PDG des cinq grandes sociétés d'exploitation des sables bitumineux ont collaboré avec les dirigeants de cinq grandes organisations environnementales, et ils ont tous dit que c'est une politique qui peut fonctionner.

Eric St-Pierre: Les grandes sociétés pétrolières étaient favorables à la tarification du carbone pour l'industrie.

Tim Weis: Elles l'ont été par le passé, oui.

Eric St-Pierre: Vous avez mentionné plus tôt que vous êtes dans le secteur depuis un bon moment et que vous avez déjà entendu tout cela. Pouvez-vous nous parler un peu de la désinformation et de la désinformation que vous entendez au sujet de la tarification du carbone pour l'industrie?

Tim Weis: Je pense que ce qui est le plus mal compris, c'est probablement la façon dont fonctionne le système de tarification fondé sur le rendement. C'est très différent de la taxe sur le carbone pour les consommateurs, qui prévoyait un taux fixe pour toutes les émissions, après quoi, bien sûr, on donnait un remboursement.

La principale différence avec la tarification du carbone pour l'industrie, c'est que d'importantes quantités d'émissions sont exemptées, de sorte que seules les émissions marginales sont assujetties à la tarification. L'idée consiste essentiellement à inciter un acteur à être aussi bon que son prochain concurrent, de sorte que le coût n'est pas ajouté à toutes les émissions, mais seulement à ce prix marginal.

Lorsque nous entendons dire que l'industrie va simplement continuer à refiler les coûts aux consommateurs, cela revient essentiellement à dire que l'industrie admet qu'elle ne peut pas réduire ses émissions. C'est un peu problématique, puisqu'on entend alors un double discours: d'un côté, ces entreprises disent qu'elles vont réduire les émissions, mais de l'autre, elles disent qu'elles ne peuvent pas le faire.

La politique est conçue pour encourager une diminution progressive de ces émissions d'une année à l'autre afin d'aider le Canada à demeurer concurrentiel. Il ne s'agit pas de réduire la taille du secteur pétrolier et gazier, mais de le protéger contre des mesures comme les ajustements de la tarification du carbone à la frontière que nous voyons l'Europe ou d'autres pays adopter. Nous voulons nous assurer que le Canada sera concurrentiel à l'avenir.

• (1600)

Eric St-Pierre: Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Vous dites que le Canada doit être plus concurrentiel. Vous parlez du mécanisme de rajustement de la tarification du carbone aux frontières. Pouvez-vous nous dire pourquoi le mécanisme de tarification du carbone pour l'industrie est en fait une politique économique intelligente? Pouvez-vous nous parler de la création d'emplois et de la façon dont cela crée de la richesse pour le Canada?

Tim Weis: Oui, on touche à deux ou trois domaines distincts ici. De toute évidence, cela aide à stimuler de nouvelles industries. Nous l'avons vu en Alberta, où les technologies de captage et de stockage du carbone n'existeraient fondamentalement pas sans une tarification du carbone. Personne ne le ferait sans ce mécanisme. Cette technologie a été en grande partie mise au point au Canada dans le cadre de certains des premiers projets de capture et de stockage du carbone au monde. C'est ainsi qu'on voit naître en Alberta une industrie axée sur l'élimination du carbone. C'est aussi quelque chose que vous ne verriez pas sans une tarification du carbone.

Il y a de nouvelles technologies innovantes, puis, évidemment, il y a les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Tous ces domaines sont stimulés par la tarification des émissions.

D'un autre côté, comme vous l'avez mentionné, nous voyons que l'Europe envisage de mettre en place un rajustement de la tarification du carbone aux frontières, ce qui signifie que si nous ne réduisons pas les émissions de nos produits, ils seront taxés lorsqu'ils seront exportés vers d'autres pays. Nous voulons donc nous assurer de garder ces marchés ouverts pour notre pétrole et notre gaz.

Eric St-Pierre: Pouvez-vous nous parler de l'importance du filet de sécurité fédéral?

Tim Weis: Il est important d'avoir un système fédéral pour ne pas se retrouver dans des situations comme celle qui existe en Alberta en ce moment, où l'offre et la demande de crédits sont, disons, détraquées. Nous pouvons équilibrer les choses et veiller à ce que les investisseurs aient la confiance nécessaire pour s'engager dans des investissements à long terme. Cette stabilité est importante. Le fait que deux paliers de gouvernement soient impliqués donne à un investisseur des munitions pour obtenir l'appui de sa banque s'il veut faire quelque chose comme investir dans une installation de captage et de stockage du carbone.

L'autre chose que nous aimerions idéalement voir se concrétiser — car ce n'est pas le cas en ce moment —, c'est une harmonisation de nos systèmes à l'échelle du pays afin de créer un plus grand marché, ce qui nous permettra d'avoir plus d'innovation et plus d'entreprises qui font du commerce les unes avec les autres dans tout le pays. On pourrait voir cela comme un projet d'édification de la nation par l'entremise des technologies propres.

Eric St-Pierre: Merci.

J'ai une dernière question rapide pour la Fédération canadienne des contribuables. Quel pourcentage de vos fonds provient des contribuables canadiens?

Franco Terrazzano: Nous ne recevons aucun financement de l'extérieur du Canada.

Eric St-Pierre: Ma question portait sur les contribuables canadiens, donc les citoyens qui contribuent à la Fédération canadienne des contribuables. Pouvez-vous indiquer d'où provient le financement de votre organisation?

Franco Terrazzano: Bien sûr. Je peux vous donner quelques chiffres.

La présidente: Il vous reste environ 20 secondes.

Franco Terrazzano: Comme je l'ai mentionné, nous ne recevons pas d'argent de l'extérieur du Canada, donc tout l'argent vient des Canadiens. L'an dernier, nous avons reçu 76 000 dons. Le don moyen était de 81,40 \$ et 99 % des dons étaient inférieurs à 1 000 \$.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur St-Pierre.

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente. Je vous félicite pour votre nomination.

J'espère que nous serons capables d'accélérer les travaux de ce comité sur la crise climatique et la perte de la biodiversité. Je pense que vous serez en mesure de contribuer grandement à nos travaux.

Monsieur Weis, je dispose de peu de temps. Je vais poser plusieurs questions, mais je vous demanderais de me donner des réponses courtes, si vous en êtes capable.

Si le gouvernement réduit le prix sur le carbone lors de la révision de la taxe sur le carbone pour l'industrie, cela peut-il mettre en péril l'atteinte des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce qui est des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris?

Tim Weis: Pouvez-vous répéter la question?

Patrick Bonin: D'accord.

Si le gouvernement réduit le prix sur le carbone lors de la révision de la taxe sur le carbone pour l'industrie, cela peut-il mettre en péril l'atteinte des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce qui est des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris?

[Traduction]

Tim Weis: Si je comprends bien la question, il est très clair que la tarification du carbone pour l'industrie peut avoir pour effet de réduire les émissions, ce qui contribue à l'atteinte des cibles canadiennes. La trajectoire actuelle ne nous permettra pas d'y arriver, et nous allons devoir améliorer ce système si nous voulons atteindre ces cibles.

[Français]

Patrick Bonin: Vous recommandez qu'aucune somme d'argent public ne soit investie dans un nouveau pipeline ou un nouveau gazoduc, ou encore dans l'accroissement de la capacité d'un gazoduc ou d'un pipeline, actuellement.

Est-ce bien cela?

• (1605)

[Traduction]

Tim Weis: Il y a le protocole d'entente Canada-Alberta, qui prévoit la construction d'un nouveau pipeline vers la Colombie-Britannique, s'il y a un marché pour ce pétrole. Pour cela, on devrait utiliser des capitaux privés, et non l'argent des contribuables canadiens.

[Français]

Patrick Bonin: Selon vous, devons-nous améliorer la transparence du système de tarification du carbone?

[Traduction]

Tim Weis: Il y a certainement des améliorations que nous pourrions apporter au système dans son ensemble pour le rendre plus transparent. Encore une fois, il est possible d'harmoniser les systèmes à l'échelle du Canada pour encourager le commerce, l'innovation et les investissements entre les provinces.

[Français]

Patrick Bonin: Comment l'application des normes minimales quant à la rigueur des systèmes de tarification du carbone au Canada a-t-elle été déclenchée en ce qui a trait aux équivalences?

D'après vous, devrait-il y avoir une politique qui énonce de manière très claire quand et comment la mise en œuvre du système fédéral devrait être faite?

[Traduction]

Tim Weis: Je suis désolé, je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir compris la question, mais oui, qu'il s'agisse de l'équivalence du méthane, de l'équivalence du système de tarification fondé sur le rendement ou de l'équivalence de la réglementation canadienne sur l'électricité, je suis d'accord pour dire qu'il est très important de pouvoir déterminer clairement quand une province ne se conforme pas... Il s'agit évidemment de s'assurer que les règlements provinciaux atteignent les mêmes objectifs que la réglementation fédérale.

Il est assez clair dans la loi que, dans un monde où cette situation survient et où la réglementation d'une province ne permet pas de respecter les normes d'émissions, le filet de sécurité fédéral devrait s'appliquer, et ce, pour n'importe quel type d'accord d'équivalence ou de loi environnementale.

[Français]

Patrick Bonin: Actuellement, ce n'est pas vraiment appliqué. Ce ne l'est pas en Alberta, par exemple.

[Traduction]

Tim Weis: En effet, l'Alberta a gelé son prix — ou a dit qu'elle allait le faire. Lorsque ces deux prix ne seront plus équivalents, l'Alberta ne sera plus conforme. C'est aussi le cas en Saskatchewan, où, comme je l'ai dit, le régime fédéral n'est pas mis en œuvre...

[Français]

Patrick Bonin: Il faudrait clarifier la façon dont le fédéral devrait intervenir systématiquement.

[Traduction]

Tim Weis: Je suis d'accord pour dire qu'il faudrait qu'on établisse clairement quand le gouvernement fédéral doit reconnaître qu'une province n'est pas conforme, afin de garantir que les conditions sont équitables pour toutes les provinces du pays.

[Français]

Patrick Bonin: Selon vous, devrait-il y avoir un engagement très clair de la part des entreprises qui exploitent les sables bitumineux pour qu'elles allouent des fonds substantiels au projet de capture du carbone Pathways?

[Traduction]

Tim Weis: Pourriez-vous répéter la question?

[Français]

Patrick Bonin: Les entreprises qui exploitent les sables bitumineux devraient-elles prendre un engagement très clair pour ce qui est de financer leur projet?

[Traduction]

Tim Weis: Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que le projet de l'Alliance Nouvelles voies est un projet très important de captage et de stockage du carbone, et nous le soutenons, car il est important de réduire les émissions en Alberta. Cela dit, il ne devrait pas être conditionnel à la construction d'un nouveau pipeline. C'est quelque chose que l'industrie a promis. Elle a reçu pas mal de subventions, tant à l'échelle provinciale que fédérale. Je le répète, ce projet doit vraiment être mené par l'industrie.

[Français]

Patrick Bonin: Vous avez fait une analyse qui, je pense, sera déposée au Comité. Selon cette analyse, à 130 \$ la tonne, le coût de production d'un baril de pétrole est équivalent au coût d'un Timbit.

Comment se fait-il que ces données contredisent les affirmations selon lesquelles la taxe sur le carbone pour l'industrie rend les produits pétroliers non concurrentiels au Canada?

[Traduction]

Tim Weis: Cette analyse provenait de l'Institut climatique du Canada, mais je pense que la principale différence repose simplement dans la façon dont on a conçu le système de tarification fondé sur le rendement — ou le système d'innovation technologique et de réduction des émissions en Alberta. Dans ces systèmes, les émissions ne sont pas toutes soumises à la tarification; seules les émissions marginales le sont. Certaines analyses simplistes appliquent le prix du carbone à la totalité du baril de pétrole, alors que ce n'est tout simplement pas ainsi que la politique fonctionne.

[Français]

Patrick Bonin: Vous parlez aussi de l'avantage que procure la pérennité d'une politique de prix sur le carbone qui a survécu pendant 15 ans.

Pourquoi est-ce important pour les entreprises d'avoir de la prévisibilité et de la stabilité en ce qui a trait à leurs investissements à long terme, par exemple?

[Traduction]

La présidente: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Tim Weis: La réponse courte, c'est que nous faisons des investissements à long terme dans les infrastructures, et quand on investit des millions de dollars selon un horizon de plusieurs décennies, il faut pouvoir prédire les prix et compter sur des politiques stables. Je pense que nous pouvons tous nous entendre sur l'importance de la stabilité pour les investisseurs.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

● (1610)

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Bexte.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Pour la toute première fois, merci, madame la présidente. J'apprécie votre approche franche.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Weis, les projets qui recourent au captage et au stockage du carbone devraient-ils être assujettis à la taxe sur le carbone pour leurs activités? Puisque leurs activités consistent à stocker le carbone, est-ce que ce n'est pas...?

Tim Weis: C'est fondamentalement ainsi que fonctionne le système de tarification du carbone. Quand vous réduisez vos émissions...

David Bexte: Non, je suis désolé, j'ai peut-être mal compris.

L'Alliance Nouvelles voies, par exemple, se spécialise dans le stockage du carbone, alors elle injecte du carbone dans le sol.

Tim Weis: Oui.

David Bexte: Les activités de ces entreprises devraient-elles être assujetties à la taxe sur le carbone pour l'industrie?

Tim Weis: Normalement, quand une entreprise séquestre du carbone, elle obtient des crédits. Elle peut même les vendre, en fait.

David Bexte: Vous parlez des crédits... Non, je parle des activités en amont. Je m'excuse, ce n'est pas très clair.

Tim Weis: Le système est égal pour tout le monde, donc si vous stockez 10 % de vos émissions, vous obtiendrez un allègement sur 10 % de...

David Bexte: Vous parlez exclusivement des crédits. Je parle des émissions produites dans le cadre des activités.

Tim Weis: Bien sûr. Les émissions qui sont produites et qui ne sont pas stockées seront alors assujetties à cette tarification lorsqu'elles dépassent le seuil du système de tarification fondé sur le rendement. Si vos activités de séquestration de carbone font en sorte que vous êtes sous ce seuil, vous n'aurez alors rien à payer; vous obtiendrez des crédits.

David Bexte: Merci.

Madame Dovgal, pourriez-vous parler un peu de l'ajustement carbone aux frontières? Ce mécanisme a été mentionné quelquefois aujourd'hui. Quelle proportion de notre économie y est exposée au juste? Les États-Unis resteront toujours notre plus grand marché vu notre situation géographique.

Margareta Dovgal: Je vais donner une réponse très générale parce que je ne suis pas une experte de l'ajustement carbone aux frontières, mais selon ce que j'ai compris et ce que les experts que j'ai consultés et dont j'ai essayé de comprendre les analyses sur le sujet m'ont dit, il n'existe pas à l'heure actuelle de système d'échange de crédits fondé sur l'intensité de carbone. Il existe des outils de politiques au niveau national sur les importations et les exportations, mais en ce moment, le coût des réductions d'émissions réalisées par le Canada ou par n'importe quel autre producteur d'énergie n'est pas transféré aux consommateurs des produits en question. Ce coût doit être épongé par le producteur. Je pense que c'est important de garder ce principe en tête.

De manière générale, les exportateurs canadiens sont prêts à composer avec l'ajustement carbone aux frontières, dont doit tenir compte n'importe quel mécanisme de politiques ou n'importe quel système de tarification bien pensé fondé sur le rendement. Il faut que le Canada se conforme aux futures normes de l'Union européenne et du Royaume-Uni.

David Bexte: Je voudrais savoir quelle proportion de l'économie au pays sera exposée à cette politique et quelle proportion continuera d'être exposée aux États-Unis, qui, eux, n'imposent pas d'ajustement carbone aux frontières.

Margareta Dovgal: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

David Bexte: Très bien. Merci.

Margareta Dovgal: Je peux faire des recherches et vous faire un suivi.

David Bexte: Merci beaucoup.

Monsieur Terrazzano, le gouvernement continue d'affirmer que la tarification du carbone n'a pas d'incidence sur les consommateurs et que les grandes entreprises paient pour tout le monde, mais un récent sondage commandé par votre organisme a révélé que 70 % des Canadiens estiment que les coûts sont refilés aux consommateurs.

À combien selon vous s'élèvent les coûts payés par les consommateurs?

Franco Terrazzano: C'est en fait la pire solution qui soit. Les Canadiens comprennent que les entreprises ne vont pas simplement absorber tous les coûts. Les entreprises peuvent faire deux choses. La première est de hausser les coûts, et les Canadiens ne sont pas dupes: les sondages indiquent que 70 % des Canadiens pensent que les entreprises vont transférer aux consommateurs la majorité ou une partie des coûts de la taxe sur le carbone dans le secteur industriel en haussant leurs prix.

Si les entreprises ne transfèrent pas aux consommateurs la hausse des coûts, une deuxième chose vraiment mauvaise qu'elles peuvent faire est d'arrêter leur production au Canada pour la relocaliser dans un des nombreux pays qui n'ont pas adopté de taxe nationale sur le carbone, notamment les États-Unis. Prenons les usines d'engrais au Manitoba. Elles sont frappées par les taxes sur le carbone, contrairement aux usines d'engrais un peu plus au sud, au Dakota du Nord. Le gouvernement impose des taxes sur le carbone aux entreprises sidérurgiques en Ontario, tandis que le gouvernement américain laisse tranquilles les producteurs d'acier en Ohio.

Les prix plus élevés constituent seulement une partie du problème. Cette politique est la pire solution qui soit parce qu'elle occasionne à la fois une hausse des prix et une diminution des emplois pour les Canadiens.

David Bexte: Certaines informations ont révélé récemment que 40 % du 1 % des personnes qui ont les revenus les plus élevés quittent le Canada pour des pâturages plus verts.

Dans quelle mesure le phénomène dont nous discutons aujourd'hui contribue-t-il à cet exode?

Franco Terrazzano: Les taxes sur les investissements chassent les investisseurs. C'est ce qui est en train de se produire.

Nous parlons de la taxe sur le carbone pour le secteur industriel, mais ce n'est pas la seule taxe cachée. Une autre taxe imposée en vertu du règlement sur les combustibles fait monter le prix de l'essence d'environ 7 ¢ le litre à l'heure actuelle.

David Bexte: Il me reste quelques secondes.

Avez-vous des données sur les répercussions sur l'économie de la taxe sur le carbone dans le secteur industriel?

Franco Terrazzano: Nous avons demandé au gouvernement de nous fournir ces données.

David Bexte: Merci beaucoup, monsieur Terrazzano.

● (1615)

La présidente: Merci.

Nous passons à M. Fanjoy.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente. Félicitations.

Ma première question s'adresse à M. Weis.

Les opposants à la tarification du carbone industriel pensent que cette politique pourrait être éliminée sans conséquences sur l'ensemble de l'économie ou de l'écologie. Je suis d'avis que nous allons payer de toute façon un prix sur le carbone. Ces coûts seront soit imposés par un système en bonne et due forme qui aide l'industrie à s'ajuster à l'économie du futur ou aux coûts du carbone, soit dictés par l'environnement.

Pourriez-vous parler de certains événements récents qui démontrent la nécessité de cette politique?

Tim Weis: Je vais vous donner avec plaisir quelques exemples, dont le plus éloquent est notre naïveté qui nous porte à croire que le nivellement par le bas au sud de la frontière a apporté des modifications fondamentales aux lois de la physique des changements climatiques. Il faut se préparer à l'industrie et aux systèmes énergétiques du futur. Il faut être prêt à faire concurrence soit à la Chine, soit à l'Europe, qui accélèrent la mise en œuvre de certaines de ces technologies. Notre industrie doit être parée à ce changement de paradigme.

Nous devons aussi évidemment tenir compte des risques des changements climatiques en tant que tels et de l'obligation du Canada de faire sa part. Il faut saisir les occasions dans les technologies propres en soutenant la concurrence avec d'autres régions du monde tout en continuant à exporter des combustibles fossiles, afin de maintenir notre compétitivité par rapport aux pays qui ont en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Ensuite, je mentionnerais rapidement qu'en Alberta, lorsque je travaillais au gouvernement provincial et que des changements au système de tarification du carbone ont été apportés, de plus en plus de personnes conservaient leurs crédits parce qu'elles savaient que les prix dans le marché du carbone augmentaient. Des secteurs au complet ont été développés à partir des technologies propres et de ce type d'investissements, puis tout à coup, lorsque le marché du carbone s'est transformé, toutes ces entreprises qui avaient fait des investissements se sont mises à frapper à notre porte.

N'oublions pas qu'un secteur des technologies propres prend forme au pays, dont le Canada est en train de devenir un chef de file. Si cette politique disparaît, le marché sera exclu de toute cette innovation qui a lieu en ce moment.

Bruce Fanjoy: Oui. Merci d'avoir soulevé ce point. M. Terrazzano a parlé tout à l'heure des problèmes d'abordabilité qui affligent les Canadiens. Ces problèmes ont été accentués récemment par une hausse des prix du pétrole et du gaz causée par un énième conflit à l'autre bout du monde. Or, la hausse en question ne touche pas aux énergies durables. Ces changements convaincront peut-être les Canadiens que sur le plan de l'abordabilité et de la protection de l'environnement, un système de tarification du carbone industriel plus adéquat avantagerait leur portefeuille.

Pourriez-vous nous parler de l'énergie renouvelable et de son rôle?

Tim Weis: J'ai passé la majeure partie de ma carrière dans le domaine des énergies renouvelables. Je ne demande pas mieux que d'en parler.

Le coût d'une bonne part de ces technologies est devenu très concurrentiel au cours de la dernière décennie, ce qui n'était vraiment pas le cas lors de la décennie précédente. Les énergies éolienne et solaire font partie des sources d'électricité les moins coûteuses, et des solutions sont apparues telles que les véhicules électriques et les thermopompes à basse température. En outre, ces types de technologies à faible coût ne sont pas soumises aux fluctuations de prix enregistrées en ce moment. Ces options sont évidemment destinées aux consommateurs, mais les industries auraient aussi avantage à les adopter pour permettre aux entreprises au pays de se protéger contre la volatilité des prix des combustibles fossiles dans l'avenir.

Bruce Fanjoy: Merci.

Monsieur Terrazzano, je vous ai entendu dire plusieurs fois aujourd'hui que la tarification du carbone était la pire solution qui soit. Je me demande quelle solution vous proposeriez aux agriculteurs des Prairies qui doivent composer avec la sécheresse. Des rivières atmosphériques génèrent des intempéries dans la vallée du bas Fraser en Colombie-Britannique et des feux de forêt rasant des localités entières partout au Canada.

Franco Terrazzano: Merci beaucoup de la question.

Ce sont des nouvelles terribles. La taxe sur le carbone dans le secteur de l'industrie qui fait augmenter le coût de la vie au Canada nuit indéniablement aux agriculteurs. La hausse des coûts pour les usines d'engrais se répercute sur les coûts pour les agriculteurs et sur le prix des aliments pour les familles. En outre, les effets de cette taxe ne réduisent pas les émissions.

• (1620)

La présidente: Merci.

Je cède la parole à M. Bonin pour cinq minutes.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Monsieur Weis...

La présidente: Excusez-moi, monsieur Bonin. Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: D'accord.

Monsieur Weis, pourriez-vous nous parler des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières mis en place en Europe?

Pourriez-vous nous dire aussi de quelle manière ça peut être problématique, le cas échéant, si le Canada n'a pas de tarification du carbone et qu'il y a des mécanismes de ce genre en Europe?

[Traduction]

Tim Weis: L'Europe est à l'avant-scène des ajustements carbone aux frontières. Les pays concernés vont par conséquent appliquer un prix sur l'intensité des émissions de carbone des produits qu'ils importent.

Nous avons découvert que les États-Unis n'étaient pas nécessairement les partenaires commerciaux les plus fiables. Comme nous voulons diversifier nos marchés, il faut maintenir notre accès aux pays européens. Si nous ne nous conformons pas aux ajustements carbone aux frontières, des droits de douane seront imposés sur les produits que nous essayons d'exporter en Europe. Pourquoi ne pas prélever cet argent ici afin de l'investir dans des technologies propres au lieu de laisser d'autres pays le prélever à leurs frontières?

[Français]

Patrick Bonin: Sur le site d'Environnement Canada, il est question du coût social lié au carbone. Celui-ci est plus élevé que l'actuel 170 \$ ou 130 \$ la tonne.

Devrait-on tendre vers une tarification qui représente ce coût social pour les entreprises, de manière à ce que ce coût ne soit pas réfilé aux contribuables? Ce sont les entreprises qui devraient assumer le coût lié à la pollution qu'elles produisent.

[Traduction]

Tim Weis: C'est une excellente question, qui est aussi très complexe. Les changements climatiques sont un problème mondial. Le Canada ne doit pas avoir peur de foncer en se posant en chef de file et en investissant dans les technologies propres. Il lui faut en même temps rester en phase avec la progression observée dans le reste du monde.

Le Comité et le gouvernement doivent déterminer une trajectoire qui permettrait au Canada de se poser parmi les meneurs des nouvelles technologies et de maintenir l'abordabilité des prix tout en préservant un équilibre avec les politiques adoptées ailleurs dans le monde et en participant à la conversation visant à inciter la communauté internationale à prendre au sérieux les changements climatiques. Voilà une réponse complexe à une excellente question.

[Français]

Patrick Bonin: Toutefois, vous convenez que, après 2030, il faudrait que le prix continue à augmenter.

N'est-ce pas?

[Traduction]

Tim Weis: Il faudra que le prix du carbone continue à augmenter, surtout si le Canada veut atteindre ses objectifs. Nous ne pouvons pas nous arrêter en cours de route si nous voulons respecter nos engagements et investir dans les nouvelles technologies qui feront partie des systèmes énergétiques du futur.

La présidente: Merci, monsieur Weis.

[Français]

Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Je cède la parole à M. Jackson pour cinq minutes.

Grant Jackson (Brandon—Souris, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être des nôtres.

Je voudrais d'abord signaler aux représentants de la Fédération canadienne des contribuables que j'ai remarqué le comportement disgracieux des députés d'en face, qui riaient pendant que vous prononciez votre déclaration et que vous répondiez aux questions. Je suis relativement nouveau au Parlement, et c'est la première fois que je constate un tel manque de respect. Que nous soyons d'accord ou non avec les propos qui sont exprimés, ce comportement est inapproprié, et je m'en excuse.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Jackson, mais nous avons un rappel au Règlement de M. Fanjoy.

Bruce Fanjoy: Personne ne riait. Nous sommes en pleine période de questions. Nous n'avons pas besoin de ces fabulations.

Grant Jackson: Madame la présidente, je n'ai rien d'autre à dire.

La présidente: Voulez-vous poursuivre avec vos questions?

La parole est à vous.

Grant Jackson: Merci, madame la présidente.

Monsieur Terrazzano, l'acier fait-il partie des composantes des moissonneuses-batteuses?

Franco Terrazzano: Il y a de l'acier dans beaucoup de choses. C'est d'ailleurs ce qui fait monter les prix de bon nombre de produits que les Canadiens achètent et qui risque de délocaliser énormément de production, comme l'a souligné un syndicat de Hamilton.

Grant Jackson: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, et je vous remercie d'avoir parlé du Manitoba. Notre cher Manitoba est trop rarement mentionné dans les témoignages.

Les engrais sont une des principales sources d'emploi dans ma circonscription. La comparaison est donc plus que pertinente. Koch Fertilizer est établie à Brandon, et la province compte aussi Deep Sky, qui a amorcé ses activités en Alberta et qui a proposé de construire dans ma circonscription une installation de captage direct de carbone, une technologie non encore éprouvée qui créerait environ 40 emplois à long terme comparativement aux 400 emplois réguliers occupés par des travailleurs à l'usine Koch Fertilizer au cours des 30 dernières années.

Je me demande comment je pourrais justifier aux résidents de ma circonscription la disparité entre le nombre d'emplois qui pourraient être créés respectivement par ces deux industries dans le Manitoba rural?

• (1625)

Franco Terrazzano: À l'heure actuelle, nombreux sont ceux qui craignent beaucoup pour leur emploi, et la dernière chose dont ils ont besoin est que le gouvernement impose et augmente une taxe qui encourage leur usine à quitter le Canada pour les États-Unis. Un des problèmes de la taxe sur le carbone dans le secteur industriel est l'absence de résultats. En effet, l'imposition de taxes sur une usine d'engrais au Manitoba, au lieu de réduire les émissions, élimine des emplois dans cette province pour en créer au Dakota du Nord.

Grant Jackson: Je vais poser une dernière question avant de céder la parole à M. Groleau.

Que pensez-vous des prix des denrées alimentaires au Canada en ce moment? Quelle serait l'incidence sur les prix des aliments d'une hausse de la taxe sur le carbone dans le secteur industriel?

Franco Terrazzano: Une hausse de cette taxe ferait augmenter le coût de la vie. L'imposition de taxes sur une usine d'engrais entraîne une hausse des coûts pour les agriculteurs. Je connais beaucoup de gens en ce moment qui craignent de ne plus être en mesure de payer leur épicerie, de mettre de l'essence dans leur auto et d'épargner en prévision des mauvais jours.

Cette catégorie de taxe ne se limite pas à la taxe sur le carbone dans le secteur industriel. Elle englobe aussi la taxe sur le carbone cachée dans le règlement sur les combustibles, qui ajoute environ 7 ¢ par litre d'essence, à laquelle se superposent les 10 ¢ de la taxe fédérale sur l'essence. Il y a donc une taxe sur la taxe.

Grant Jackson: Merci.

Je cède le reste de mon temps à M. Groleau.

[Français]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Bonjour.

Madame la présidente, je vous félicite pour votre nomination au Comité.

Monsieur Gagnon, le gouvernement dit que la taxe sur le carbone n'a aucun lien avec l'inflation et le coût de la vie.

Quelle est votre position au sujet de la taxe sur le carbone pour l'industrie?

Au bout du compte, est-ce à cause de cette taxe que ça coûte plus cher aux Canadiens et aux Canadiennes?

Nicolas Gagnon (directeur Québec, Fédération canadienne des contribuables): Merci beaucoup de votre question.

La semaine dernière, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2026-2027. Dans ce budget, on reconnaissait que l'inflation au Québec était la plus élevée au pays. On reconnaissait aussi que c'était en raison du fait que, depuis le 1^{er} avril 2025, la taxe sur le carbone pour les consommateurs ne s'applique plus. Par contre, nous avons encore notre propre tarification du carbone, au Québec, qui représente environ 9 ou 10 ¢ le litre d'essence.

C'est reconnu. On reconnaît non seulement l'impact que ça a sur le portefeuille des gens quand ils font le plein de leur véhicule, mais on reconnaît également l'impact que ça a sur la productivité des entreprises. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a fait des sondages récemment qui montrent que plus de 80 % des entreprises membres de la Fédération reconnaissent l'impact que ça a sur leur productivité.

C'est rare que je commente les courses à la chefferie, mais on sait qu'il y a une course à la chefferie à la Coalition Avenir Québec, ou CAQ, et que quiconque va l'emporter sera premier ou première ministre à partir du 12 avril. Les deux candidats se sont engagés à rembourser la taxe sur le carbone aux agriculteurs du Québec, une taxe qui a coûté aux agriculteurs jusqu'à 550 millions de dollars depuis 2015. On reconnaît donc l'impact de la taxe sur le carbone sur le coût des produits alimentaires. Ce coût est inévitablement refilé aux consommateurs et à l'ensemble des contribuables québécois.

Jason Groleau: Quel coût cela représente-t-il par année pour un consommateur, au Québec?

Nicolas Gagnon: Ce coût est variable, bien sûr, selon le nombre de véhicules que le consommateur possède. Cela varie aussi en fonction du type de chauffage utilisé pour l'habitation, soit au gaz ou non. Toutefois, selon l'Institut du Québec, qui a publié un rapport en novembre 2025, le coût est d'environ 575 \$ pour un ménage québécois. On parle bien sûr d'un ménage possédant une seule voiture.

Il faut aussi considérer l'impact de cette taxe sur le coût de l'épicerie. Même si on n'a pas de voiture, on paie malheureusement le coût de la taxe sur le carbone. Le coût est donc de 500 à 600 \$, environ, par ménage.

Il faut aussi rappeler que, selon les projections du ministère de l'Environnement du Québec, le coût de la taxe sur le carbone est appelé à doubler d'ici 2030. Malheureusement, cette facture-là va aussi augmenter pour l'ensemble des Québécois.

Jason Groleau: Merci beaucoup, monsieur Gagnon.

Nicolas Gagnon: Merci à vous.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Groleau.

[Traduction]

Je cède la parole à M. Grant pour cinq minutes.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, madame la présidente. Je vous félicite à mon tour pour votre nomination à la présidence du Comité. J'ai hâte de travailler avec vous.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, M. Greaves.

Avant de commencer, je veux dire que j'ai passé beaucoup de temps avec le député de Brandon—Souris. Il sait à quel point j'aime le Manitoba. J'ajoute aussi pour le compte rendu que la mère de mes enfants vient de cette province.

Monsieur Weis, à votre avis, dans quelle mesure la prévisibilité des politiques entraîne-t-elle un déblocage des investissements du secteur privé dans la décarbonation? De quelle manière la tarification du carbone industriel contribue-t-elle à cette prévisibilité?

Tim Weis: Comme je l'ai dit il y a un instant, dans le secteur industriel, il arrive souvent que les investissements dans les infrastructures s'étalent sur plusieurs décennies. Il est donc important de savoir quelle sera la politique, car toute modification substantielle qui y est apportée risque d'avoir des répercussions importantes sur les investissements, notamment en ce qui concerne le développement de l'énergie à long terme, qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de la production d'électricité ou du captage et stockage du carbone.

Pour être en mesure de faire des investissements, il faut comprendre quels seront les crédits. Si je réalise des économies ou des profits en réduisant mes émissions, comment pourrai-je les monnayer? Je dois avoir la possibilité de les offrir à quelqu'un qui pourra financer mon projet. La stabilité est un élément important de la politique. Je pense que c'est ce qui explique les résultats très positifs de l'Alberta, où la politique sur la tarification du carbone pour l'industrie est en place depuis 2007. Par conséquent, il est possible de financer des projets, d'où les nouvelles technologies propres qu'on commence à mettre au point en Alberta.

● (1630)

Wade Grant: Quelle est l'importance d'avoir accès à de l'électricité propre pour permettre la décarbonation de l'industrie, et quel est le rapport avec la politique sur la tarification du carbone?

Tim Weis: L'électricité est l'un des secteurs où l'on dispose actuellement de très bonnes technologies qui peuvent servir à remplacer les technologies émettrices. L'Alberta a fermé toutes ces centrales au charbon en quelques années, et aujourd'hui, le développement des énergies renouvelables est en plein essor.

Si l'on arrive à produire de l'électricité propre, on peut utiliser cette électricité pour mettre au point d'autres technologies. En plus de réduire ses propres émissions, le secteur de l'électricité peut aider d'autres industries à réduire leurs émissions grâce à l'électrification industrielle. Le secteur de l'électricité propre et le réseau électrique en général du Canada nous donnent un avantage important par rapport à nombre de nos concurrents partout dans le monde.

Wade Grant: Je cède le reste de mon temps de parole à M. Greaves.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Merci beaucoup.

Je vous félicite pour votre élection, madame la présidente.

Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui, chers collègues. Je suis ravi de me joindre au Comité.

Je remercie les témoins de prendre le temps d'être avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Weis.

Je vous remercie pour votre témoignage.

D'autres témoins ont abordé la question de l'opinion publique sur différents aspects des politiques liées aux changements climatiques et à l'économie. Êtes-vous au courant de la recherche sur l'opinion publique effectuée à l'Université de Montréal? Les chercheurs ont sondé la population, dans toutes les circonscriptions fédérales, afin de déterminer combien de Canadiennes et de Canadiens croient à la science des changements climatiques et combien sont d'avis que le gouvernement du Canada devrait prendre des mesures à cet égard.

Êtes-vous au courant, globalement, des résultats de ce sondage?

Tim Weis: Je ne suis pas au courant de ce sondage, mais de manière générale, la population canadienne demeure convaincue de l'importance de lutter contre les changements climatiques. On observe des hauts et des bas ailleurs dans le monde, ainsi qu'un nivellement vers le bas au sud de la frontière, mais pour sa part, la population canadienne continue de croire qu'il faut agir.

Will Greaves: Tout à fait. Les résultats de la recherche effectuée à l'Université de Montréal le confirment. Ils montrent que dans chacune des circonscriptions fédérales au Canada, la majorité des adultes croient à la science des changements climatiques.

Maintenant, je pense qu'il est juste de souligner que tous les groupes d'électeurs canadiens ne croient pas en la même mesure à la science des changements climatiques. Il ne fait aucun doute que l'appartenance politique est l'un des indicateurs les plus fiables de la confiance accordée à la science du climat. Étant donné l'accent placé sur l'opinion publique dans la discussion d'aujourd'hui, il n'est peut-être pas surprenant que nos collègues d'en face s'efforcent de semer le doute quant à la volonté du Canada de régler ce problème. Toutefois, les données montrent, sans l'ombre d'un doute, que la population canadienne d'un océan à l'autre prend cet enjeu très au sérieux. Que ce soit dans les circonscriptions rurales des Prairies, dans les centres urbains ou dans les petites collectivités côtières, nos collègues... Toutes les circonscriptions ont en leur centre un noyau qui comprend qu'il s'agit d'un problème bien réel.

Êtes-vous d'avis que la population canadienne s'attend à ce que les dirigeants utilisent les outils à notre disposition pour s'attaquer à ce problème?

Tim Weis: Moi qui suis ingénieur et qui ai étudié la thermodynamique, j'espère sincèrement que c'est le cas. Je sais que le problème ne disparaîtra pas. Les bases scientifiques sont ce qu'elles sont; elles n'ont pas changé. Nous mettons en danger notre système planétaire. En ne prenant pas de mesures sérieuses dès maintenant, nous mettons en péril l'avenir de nos enfants.

Will Greaves: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Weis, monsieur Greaves, monsieur Grant.

Voilà qui met fin à la première partie de la réunion. Je remercie tous les témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui. Nous vous en sommes tous très reconnaissants.

Nous allons suspendre la séance afin d'accueillir les témoins qui participeront à la deuxième heure de la réunion.

Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1640)

La présidente: Nous passons au deuxième groupe de témoins que nous recevons dans le cadre de notre étude sur le système de tarification du carbone pour l'industrie.

Accueillons chaleureusement nos témoins.

Se joint à nous virtuellement Charles Séguin, professeur agrégé à l'Université du Québec à Montréal. Bienvenue, monsieur Séguin.

Nous recevons en personne Dale Beugin, vice-président directeur de l'Institut climatique du Canada. Je vous souhaite la bienvenue.

Nous accueillons aussi en personne Etienne Rainville, vice-président du centre du Canada chez Clean Prosperity. Nous sommes heureux de vous revoir.

Vous disposerez de cinq minutes chacun pour faire une déclaration préliminaire. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du Comité.

Nous allons commencer en ligne. Monsieur Séguin, la parole est à vous.

• (1645)

[Français]

Monsieur Séguin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Charles Séguin (professeur agrégé, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Je remercie le Comité de me donner la parole aujourd'hui.

Comme cela a été dit, je suis professeur au département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, et mon intervention est faite à la lumière de mon expertise de chercheur sur les questions de tarification du carbone. Je suis aussi membre du Comité consultatif sur les changements climatiques du gouvernement du Québec et, bien que je ne parle pas ici au nom de ce comité, mon intervention s'appuie en partie sur les travaux effectués par celui-ci.

Le système fédéral de tarification fondé sur le rendement comporte le défi de donner aux provinces la flexibilité de proposer une approche qui correspond à leur situation particulière, tout en exigeant un minimum pour qu'aucune ne puisse se défilier de ses obligations de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, ou GES.

L'abandon par le gouvernement fédéral de sa redevance sur les combustibles en avril 2025, imité en cela par la Colombie-Britannique, a radicalement changé la tarification du carbone au Canada. Le Québec est maintenant seul à avoir cette tarification sur les combustibles utilisés par les consommateurs et les petits émetteurs. Les normes fédérales minimales en matière de rigueur pour la tarification du carbone devront prendre en compte la divergence grandissante entre l'approche québécoise et celle des autres provinces.

D'une part, le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec, ou SPEDE, a une couverture de plus de 75 % des émissions de GES, alors que les différents systèmes de tarification fondés sur le rendement ailleurs au Canada couvrent de 25 à 60 % des émissions, selon la province. D'autre part, le SPEDE est un système conjoint avec l'État américain de la Californie, et prochainement avec celui de Washington également.

Ces deux éléments exigent que le modèle fédéral n'applique pas de prix minimal pour les systèmes qui incluent les émissions du transport et ceux impliqués avec des partenaires internationaux, comme celui du Québec. En effet, un signal de prix plus faible sur une base d'émissions plus large peut induire autant sinon plus de réduction d'émissions. En plus, les impacts distributifs de prix plus élevés sur les consommateurs sont plus difficiles à mitiger, car ceux-ci ne bénéficient pas d'émissions gratuites comme les émetteurs industriels. En troisième lieu, un partenariat international, surtout avec un acteur aux émissions plus importantes comme la Californie — la quatrième plus grande économie du monde —, fait en sorte que le Canada, comme le Québec, ne joue pas un rôle prépondérant dans la détermination du prix de marché des droits d'émissions.

Au lieu d'une dimension de prix, le modèle fédéral doit dans ce cas se concentrer sur la couverture et la réduction des émissions. En ce qui a trait à la couverture, il est important de noter que l'absence de tarification sur les combustibles rend plus importante l'inclusion des petits émetteurs. Un seuil à 10 000 tonnes d'équivalent CO₂ par année est à prioriser. Au regard des réductions, il faut impérativement que les réductions issues de l'échange des droits d'émission entre les partenaires soient comptabilisées, comme le fait le gouvernement du Québec dans un rapport triennal concernant ses échanges avec la Californie.

En ce qui concerne les instruments de conformité, la science évolue rapidement sur la question des crédits compensatoires issus des écosystèmes, tels que la plantation d'arbres. Comme le soulignait le Comité consultatif sur les changements climatiques dans son avis de novembre 2025, le stockage dans les écosystèmes mène à une séquestration temporaire du carbone qui ne devrait pas être fongible avec les émissions issues de la combustion fossile. Seules les approches menant à une séquestration permanente du carbone, comme le stockage dans les formations géologiques profondes, les fonds marins ou les matériaux solides inertes, devraient permettre de compenser des émissions d'origine fossile.

En ce qui a trait aux revenus tirés de la tarification, le gouvernement doit laisser une certaine marge de manœuvre aux provinces. La proposition de compte de réduction des émissions est intéressante, mais elle doit effectivement être limitée pour ne pas diluer le signal de prix. Au Québec, un système similaire comporte de 1 à 2 % du plafond des émissions. Un complément à cette approche pourrait être de consacrer les revenus à des allègements fiscaux auprès des entreprises.

Finalement, à l'égard de la rigueur du système, l'approche fédérale pourrait s'inspirer du système automatique de stabilisation du marché de l'Union européenne. Quand la demande nette est trop faible, un ajustement automatique de certains éléments doit survenir. D'ailleurs, l'impact des crédits mis en banque jusqu'à maintenant dans les différents systèmes pourrait être considérablement diminué si une prolongation du système était annoncée rapidement, comme la Californie l'a fait en prolongeant son système jusqu'en 2045, et comme le Québec devrait également l'annoncer cet été.

Plusieurs discussions ont eu lieu en première partie sur la question de l'inflation et de l'impact sur les différents budgets des ménages. Il est à souligner — on a mentionné l'étude de l'Institut du Québec — que l'impact sur l'alimentation est très faible. Dans le cas du Québec, on parle de l'impact du système à seulement 0,1 % des dépenses ou environ 15 \$ par année. Les impacts principaux se situent dans le secteur des transports et dans le secteur du chauffage

résidentiel, où on peut proposer des solutions de rechange aux consommateurs.

Je vous remercie de votre attention. Cela me fera plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Séguin.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Beugin.

La parole est à vous pour cinq minutes.

Dale Beugin (vice-président directeur, Institut climatique du Canada): Merci, madame la présidente.

Je remercie le Comité de m'avoir invité à parler de la recherche de l'Institut climatique du Canada sur la tarification du carbone pour l'industrie au Canada, qu'on appelle aussi les systèmes d'échange pour les grands émetteurs. J'ai quatre points principaux à présenter aujourd'hui.

Premièrement, la tarification du carbone pour l'industrie est la plus importante politique du Canada en matière de croissance propre et de changements climatiques. Si elle est exploitée à son plein potentiel, elle pourrait contribuer davantage à réduire les émissions d'ici 2030 que toute autre mesure déjà mise en place. En créant des incitatifs fondés sur le marché, elle encourage les plus grands émetteurs au Canada à investir dans des technologies et des processus qui réduisent les émissions. Les recettes générées par les projets de croissance propre qu'elle rend possibles, comme l'usine de Dow Chemical à Edmonton et le Projet Pathways de captage et de stockage du carbone, attirent les investissements. Selon une analyse que nous avons effectuée il y a un an, 70 projets à l'échelle du pays, d'une valeur totale de 57 milliards de dollars, étaient liés aux systèmes de tarification du carbone pour l'industrie.

Deuxièmement, la tarification du carbone pour l'industrie protège la concurrence et l'abordabilité. Elle est conçue spécifiquement pour protéger la compétitivité des entreprises. Lorsqu'elle fonctionne correctement, elle encourage fortement les entreprises à réduire leurs émissions, tout en minimisant les coûts. C'est voulu: la politique pousse l'industrie canadienne à améliorer son rendement en matière d'émissions plutôt qu'à déplacer ses investissements et ses activités de production, ainsi que les émissions qui en découlent, vers des territoires où les politiques sont moins contraignantes. Pourquoi? Parce que les entreprises ne paient que pour les émissions qui dépassent un certain seuil. À titre d'exemple, aujourd'hui, le système de tarification du carbone pour l'industrie de l'Alberta, le système TIER, coûte en moyenne autour de 9 ¢ le baril au secteur des sables bitumineux. Même si le prix des crédits augmentait à 130 \$ la tonne, comme le prévoit le protocole d'accord, le coût ne monterait qu'à 50 ¢ le baril, ce qui équivaut à peu près au prix d'un Timbit par baril, si l'on tient compte de l'inflation. J'ajoute que c'est une moyenne: certains producteurs de sables bitumineux tirent des revenus du système TIER.

En outre, la tarification du carbone pour l'industrie a peu de répercussions sur les consommateurs, car le total des coûts imposés à l'industrie est délibérément bas, comme je l'ai déjà dit. De plus, les entreprises ne peuvent pas répercuter les coûts sur les consommateurs puisqu'elles sont des preneuses de prix sur les marchés mondiaux. Par conséquent, l'incidence de la tarification du carbone pour l'industrie sur le coût des aliments, du carburant et d'autres biens ménagers est minimale.

Troisièmement, il faut absolument moderniser les systèmes de tarification du carbone pour l'industrie partout au Canada. À l'heure actuelle, les marchés créés par la tarification du carbone pour l'industrie n'atteignent pas leur plein potentiel. Dans de nombreux marchés, l'offre de crédits dépasse de beaucoup la demande. Par conséquent, le prix réel des crédits est beaucoup plus bas que le prix affiché, et les incitatifs à l'investissement et à la réduction des émissions sont faibles. Cette situation est le résultat de la manière dont les politiques sur la tarification du carbone pour l'industrie ont été conçues dans plusieurs provinces, y compris en Alberta et en Colombie-Britannique.

D'autres systèmes ne fonctionnent pas correctement pour des raisons différentes. En Ontario, par exemple, les sociétés récupèrent tout l'argent qu'elles déboursent pour leurs émissions si elles s'engagent à l'utiliser afin de réduire leurs émissions. Or, elles auraient peut-être fait ces investissements de toute manière. Ainsi, elles sont moins poussées à réduire leurs émissions. Le même problème se pose en Alberta, où un programme d'investissement direct permet de générer des crédits supplémentaires qui contribuent peut-être ou non à réduire davantage les émissions, mais qui saturent les marchés de crédits.

Ces faits semblent indiquer que le modèle fédéral — la norme minimale établie par le gouvernement fédéral pour les systèmes provinciaux — est extrêmement important, mais qu'il ne fonctionne pas correctement. Environnement et Changement climatique Canada mène des consultations sur ce modèle. L'Institut climatique du Canada a recommandé que des changements importants soient imposés et que d'autres améliorations soient apportées aux systèmes provinciaux.

C'est ce qui m'amène à mon quatrième et dernier point: l'imposition d'un prix plancher pourrait être la solution à la tarification du carbone pour l'industrie. La politique pourrait servir à régler le problème fondamental des marchés de crédits: on pourrait établir un prix minimum réel pour les crédits, comme le propose le protocole d'accord. Plus précisément, le modèle fédéral devrait être modifié de sorte à exiger que les provinces appliquent un prix minimum réel de 130 \$ la tonne d'ici 2030, conformément au Protocole d'accord entre le gouvernement fédéral et l'Alberta. Les provinces conserveraient une marge de manœuvre dans leur manière de répondre à cette exigence; plusieurs options s'offriraient à elles, dont le rachat de crédits et le resserrement des normes de rendement. Elles pourraient adapter leurs politiques en fonction de la norme minimale fédérale.

Par ailleurs, le renforcement des marchés du carbone et des mesures incitatives à l'échelle du Canada constituera une première étape vers l'harmonisation des marchés: il permettra de relier les marchés provinciaux de façon à créer un marché national unifié présentant moins d'obstacles au commerce interprovincial et offrant plus de liquidités et de certitude. Bientôt, une approche nationale sera essentielle à l'établissement de nouveaux partenariats commerciaux pour le Canada, compte tenu des nouveaux mécanismes d'ajustement carbone aux frontières mis en place par l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Merci beaucoup.

• (1650)

La présidente: Je vous remercie pour votre excellent témoignage, monsieur Beugin.

Nous passons maintenant à M. Rainville.

[Français]

Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Etienne Rainville (vice-président, Centre du Canada, Clean Prosperity): Je vous remercie, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui.

Je suis Etienne Rainville, vice-président du centre du Canada chez Clean Prosperity. Clean Prosperity est un organisme non partisan et sans but lucratif voué à la politique climatique et aux solutions axées sur le marché qui contribuent à la réduction des émissions et à la croissance de l'économie à faibles émissions de carbone du Canada.

Le secteur industriel est responsable d'approximativement 42 % des émissions totales du Canada. Selon les prévisions, jusqu'à 50 % de la réduction des émissions du Canada d'ici 2030 sera attribuable à la tarification des émissions industrielles. La tarification visant le secteur industriel est l'outil le plus efficace pour réduire les émissions parce qu'elle permet d'atteindre deux objectifs qui semblent contradictoires: elle encourage les grandes installations à réduire leurs émissions en leur offrant des incitatifs efficaces sur le plan économique, tout en limitant les coûts pour la population canadienne.

À première vue, cela semble trop beau pour être vrai. Je vais donc vous expliquer comment la tarification fonctionne, en prenant l'exemple du ciment.

De nos jours, le ciment portland est utilisé dans tous les projets de construction. Il est fabriqué en chauffant du calcaire mélangé à de l'argile, du schiste ou du sable jusqu'à une température approximative de 1 400 °C dans un grand four rotatif. Ce processus, appelé « calcination », transforme le calcaire en chaux et en CO₂, et il génère presque deux tiers des émissions associées à la production du ciment. Puisque ces émissions sont le résultat d'une réaction chimique inhérente à la production du ciment portland, le ciment est considéré comme un secteur où il est difficile de réduire les émissions. La production d'une tonne de ciment génère environ une tonne de CO₂, ou peut-être un peu moins.

Aujourd'hui, une tonne de ciment coûte environ 100 \$, et le prix du carbone pour l'industrie a été fixé à 95 \$. Il serait normal qu'en faisant le calcul rapidement, vous en veniez à la conclusion soit qu'une tonne de ciment coûte désormais 195 \$, soit que le prix du ciment comprenne le coût du carbone de 95 \$ la tonne. Cependant, ces deux hypothèses sont erronées. C'est le calcul qu'on trouve souvent dans les médias, mais il omet trois éléments clés.

Premièrement, le système de tarification pour l'industrie n'est pas une taxe sur le carbone. Je ne dis pas cela pour faire le pédant, mais bien parce que la distinction est essentielle pour comprendre comment fonctionne la tarification. Avec une taxe sur le carbone, chaque tonne de CO₂ coûte la même chose, alors que dans le cadre des systèmes de tarification des émissions industrielles, la majorité des émissions ne coûte rien. Les installations n'ont un prix à payer que pour une partie de leurs émissions, soit environ 20 %.

Deuxièmement, afin d'éviter d'avoir à payer pour ce 20 %, les installations peuvent réduire leurs émissions. Les installations qui réussissent à réduire leurs émissions voient leurs coûts associés à la conformité diminuer. Lorsqu'elles dépassent leurs objectifs, elles obtiennent des crédits qu'elles peuvent vendre aux installations qui n'atteignent pas leurs cibles de réduction.

Troisièmement, dans de nombreux cas, les installations ayant une obligation de conformité peuvent en payer une grande partie au moyen de crédits. Aujourd'hui, ces crédits coûtent moins cher que le prix affiché de 95 \$ la tonne. Par exemple, en Alberta, les crédits coûtent actuellement entre 30 et 40 \$. À compter de la semaine prochaine, ils pourront être utilisés pour couvrir 90 % des coûts liés à la conformité. En conséquence de ces trois facteurs, les coûts associés à la conformité pour chaque secteur ne s'élèvent qu'à une fraction de ce que beaucoup imaginent.

Selon les calculs que nous avons faits en 2025 pour notre rapport *Market Force*, l'effet des coûts supplémentaires sur le prix que doivent payer les consommateurs de l'Alberta et de l'Ontario pour plusieurs produits industriels et ménagers est généralement négligeable.

Revenons à l'exemple de la tonne de ciment. Selon nos calculs, il est fort probable qu'une cimenterie type serait dans une situation où elle aurait droit à des crédits, qu'elle soit assujettie au système TIER de l'Alberta ou au programme des NRE de l'Ontario. Autrement dit, elle pourrait générer jusqu'à 10 \$ la tonne pour le ciment gris qu'elle produit.

Si les coûts sont si bas, comment la tarification pour l'industrie stimule-t-elle la réduction des émissions? Comme je l'ai déjà dit, les installations ne doivent payer des coûts associés à la conformité que pour une fraction de leurs émissions. Le système est conçu de sorte à imposer un coût du carbone sur une petite partie des émissions totales; ainsi, les installations ont tout intérêt à réduire leurs émissions globales. Cette approche n'est peut-être pas évidente, mais elle permet de maximiser la réduction des émissions, tout en limitant les coûts pour l'industrie.

L'approche du Canada à l'égard des émissions industrielles est loin d'être unique. À l'échelle internationale, les systèmes de la sorte sont la méthode privilégiée pour réduire les émissions. Ils sont utilisés dans plus de 38 États partout dans le monde; ils visent plus de 23 % des émissions mondiales; et, ce qui est peut-être plus important encore, ils touchent 58 % du PIB mondial.

Tout cela ne veut pas dire que les systèmes canadiens sont parfaits. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour harmoniser les systèmes d'un océan à l'autre, pour éliminer les obstacles au commerce interprovincial qui y sont associés, pour mieux les adapter aux chocs économiques et pour veiller à ce que les mesures incitatives aient les effets voulus. Nous devons absolument réussir, car sinon, nous n'arriverons pas à stimuler les investissements dans les technologies à faibles émissions de carbone, telles que le captage du carbone, l'hydrogène bleu, les fours électriques à arc et l'électricité propre, partout au Canada.

Merci. Je répondrai volontiers à vos questions.

• (1655)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Rainville.

Merci aux témoins. Nous allons maintenant passer aux questions.

Monsieur Bexte, vous avez la parole pour six minutes.

David Bexte: Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Je vous suis très reconnaissant de votre présence et j'espère que nous pourrions tirer quelque chose de votre sagesse.

Monsieur Séguin, comment les politiques de tarification du carbone industriel du Canada se comparent-elles à celles d'autres pays du G7 ou de l'OCDE, en général ou en particulier, tant pour les résultats économiques que les résultats relatifs aux émissions?

Charles Séguin: La plupart des pays du G7 ont une tarification du carbone sous une forme ou une autre. C'est le cas dans l'ensemble de l'Europe, au Japon et même dans des pays comme la Chine. Les États-Unis sont la principale exception. Évidemment, cela place le Canada dans une situation particulière, car les États-Unis sont notre principal partenaire commercial.

Quant aux répercussions économiques, je ne suis pas certain de pouvoir me prononcer là-dessus. Je sais que les Européens ont bien mieux réussi à réduire leurs émissions que le Canada, mais il va sans dire que la situation est très différente, notamment en ce qui concerne l'importance du secteur pétrolier et gazier. C'est difficile à comparer. Le fait d'avoir un mécanisme quelconque de tarification du carbone nous place dans une situation semblable à la plupart des autres pays du G7.

• (1700)

David Bexte: Avons-nous, de ce fait, un rendement ou des résultats en matière d'émissions comparables à la plupart des autres pays du G7?

Charles Séguin: Ce n'est pas nécessairement le rendement en matière d'émissions, mais la tarification des émissions. Concernant le rendement en matière d'émissions, nous avons des résultats relativement mauvais en ce qui a trait aux émissions par habitant, qui sont très élevées. C'est en partie attribuable à la structure de l'économie et aussi à la structure du Canada. Nous sommes un pays nordique peu peuplé. Nous devons donc utiliser plus d'énergie que certains de ces autres pays, mais nous tendons à avoir de moins bons résultats sur le plan des émissions par habitant ou par dollar de PIB.

David Bexte: Je comprends cette distinction, monsieur; le Canada est unique, en quelque sorte.

Cela m'amène à vous poser une question, monsieur Rainville. Vous avez parlé des seuils d'émissions et d'une certaine disparité à cet égard. Nous avons entendu parler d'autres endroits et des seuils d'émissions dans diverses industries. Il y a des différences. J'aimerais avoir vos commentaires sur l'équité entre les industries à cet égard et sur ce qui est juste. Ensuite, ce qui est peut-être plus important, comment ces seuils évoluent-ils? Vont-ils changer au fil du temps?

Etienne Rainville: La réponse courte, bien sûr, c'est que, comme dans tous les cas similaires, c'est compliqué. Concrètement, cela fonctionne de la façon suivante: ECCC et les provinces concernées déterminent l'intensité des émissions et le ratio d'exposition aux échanges commerciaux des différents secteurs. Les secteurs considérés comme à risque plus élevé se voient attribuer un facteur de resserrement inférieur à celui d'autres secteurs.

David Bexte: Est-ce une décision arbitraire d'ECCC?

Etienne Rainville: Non. Le ministère effectue des analyses économiques du secteur.

David Bexte: Cependant, la décision relève entièrement d'ECCC.

Etienne Rainville: Oui, dans le cas de l'indice de référence fédéral.

David Bexte: Est-ce transparent, à votre avis?

Etienne Rainville: Raisonnablement, je dirais; il y a toujours des améliorations possibles.

David Bexte: D'accord. Merci.

Pourriez-vous parler de l'équité entre les différentes industries?

Etienne Rainville: L'intention générale est d'établir une formule qui fait en sorte que chaque industrie paie sa juste part, en fonction de sa capacité de payer sans subir d'effets négatifs sur le plan économique. Par exemple, le secteur de l'acier est l'un des secteurs où le facteur de resserrement est le plus bas — 1 % à l'échelle fédérale —, parce que le gouvernement fédéral reconnaît que l'acier est fortement tributaire du commerce.

David Bexte: C'est également le cas du pétrole.

Etienne Rainville: La différence avec le pétrole, en général, c'est que la vente d'un baril de pétrole génère plus de profits que la vente d'acier.

David Bexte: D'accord. Merci beaucoup.

Je reviens à vous, monsieur Séguin. Vous avez dit qu'il faut accepter les émissions liées au transport et que le volet du transport devrait peut-être être exempté. Pourquoi?

Charles Séguin: Je n'ai pas dit qu'il devrait être exempté. J'ai dit qu'il y a une différence importante, car ces émissions ne sont pas visées par le système de tarification du carbone industriel du gouvernement fédéral ou de la plupart des provinces. Elles le sont au Québec. Pour déterminer si le Québec satisfait aux critères du modèle fédéral, le gouvernement fédéral devrait prendre en compte le fait que le mécanisme provincial ne se limite pas aux émissions industrielles et inclut les émissions liées au transport.

David Bexte: Je dirais que l'augmentation des coûts liés au transport touche plus directement le contribuable, ou plutôt le consommateur, étant donné la nature du pays.

Charles Séguin: En effet.

David Bexte: D'accord. Merci.

Monsieur Beugin, pourriez-vous parler des sources de financement de votre organisme?

Dale Beugin: Nous avons diverses sources de financement. Une partie de notre financement provient d'un accord de contribution avec Environnement et Changement climatique Canada, et une partie provient de la philanthropie privée et de certaines sociétés.

David Bexte: Pourriez-vous fournir les détails au Comité?

Dale Beugin: Oui. Tout est transparent et figure sur notre site Web. Je serais ravi de...

David Bexte: Quel pourcentage du financement provient du gouvernement du Canada?

Dale Beugin: Environ les deux tiers de notre budget total.

David Bexte: Très bien. Vos rapports sont-ils examinés par des pairs?

Dale Beugin: Oui.

David Bexte: Par qui, habituellement?

Dale Beugin: Nous essayons de trouver les meilleurs experts dans le domaine. Il s'agit habituellement d'universitaires. En outre, toutes nos recherches sont examinées par des groupes d'experts

composés d'experts de partout au pays. Encore une fois, il s'agit principalement d'universitaires. C'est ainsi que nous veillons à fournir les meilleures données probantes et recherches disponibles et toujours étayées par des faits et des preuves.

David Bexte: Je comprends votre point de vue à ce sujet.

C'est tout. Je cède le reste de mon temps.

Merci.

● (1705)

La présidente: Merci, monsieur Bexte. Il ne vous restait que quelques secondes.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Eric St-Pierre: Merci.

Je remercie mon collègue de Bow River de ses questions professionnelles. J'aimerais également faire écho à mon collègue et remercier les témoins du temps qu'ils nous ont consacré et, dans certains cas, de s'être déplacés pour venir ici aujourd'hui.

Monsieur Beugin, vous êtes un spécialiste renommé de la tarification du carbone, et ce, depuis la Commission de l'écofiscalité. J'ai beaucoup de respect pour le travail que vous avez accompli dans le passé ainsi que pour le travail que vous faites actuellement à l'Institut climatique du Canada.

Une récente analyse de l'Institut climatique du Canada a montré que la tarification du carbone industriel sur un baril de pétrole équivaut à peu près au prix d'un Timbit. J'aimerais savoir si vous pouvez fournir au Comité une copie de cette analyse ou de tout rapport connexe.

Dale Beugin: Oui. Nous serons heureux de vous fournir ce rapport. Il découle d'un calculateur servant à évaluer les coûts de conformité pour les entreprises d'exploitation des sables bitumineux en particulier et montre une gamme de coûts de conformité, par baril, dans les secteurs des sables bitumineux. Certains génèrent des revenus d'environ 2 \$ le baril, tandis que d'autres sont confrontés à un coût moyen d'environ 9 ¢ le baril.

Eric St-Pierre: Très bien. L'Institut climatique du Canada mène d'excellentes recherches, parmi les meilleures au pays, et elles sont évaluées par des pairs.

Je me demande si vous pourriez nous dire, brièvement, si l'Institut climatique du Canada a d'autres rapports sur le thème de la tarification du carbone industriel. Si vous pouviez nous indiquer brièvement s'il existe de tels rapports et, le cas échéant, si vous aviez l'obligeance de les transmettre au Comité, nous vous en serions très reconnaissants.

Dale Beugin: Nous avons un vaste éventail de recherches sur notre site Web; tout est accessible au public. Je serai ravi de les transmettre au Comité pour ses dossiers.

J'attirerais également votre attention sur notre examen indépendant des mécanismes de tarification du carbone visant les émetteurs industriels. Nous avons collaboré avec les provinces, d'un bout à l'autre du pays, pour évaluer les divers mécanismes provinciaux et le système fédéral. Nous avons examiné leur fonctionnement et la façon dont ils peuvent être améliorés au fil du temps. Il s'agit aussi d'une publication importante. Je vais l'ajouter à notre liste.

Eric St-Pierre: Excellent. J'adore l'analogie avec les Timbits. J'aime beaucoup le « double-double ». Par curiosité, combien coûte un Timbit? Quel est le montant de la tarification du carbone industriel par baril de pétrole?

Dale Beugin: Je pense qu'un Timbit se vend entre 30 et 50 ¢ actuellement.

Pour être plus précis, nous estimons que le coût actuel de la tarification du carbone industriel dans le secteur albertain des sables bitumineux s'élève en moyenne à environ 9 ¢ le baril. Si le prix du crédit carbone passait à 130 \$ la tonne, comme on l'envisage, le coût passerait alors à environ 50 ¢ le baril, en moyenne.

Eric St-Pierre: Avez-vous des commentaires à ce sujet? Ce montant de 50 ¢ le baril s'applique-t-il aux consommateurs ou aux producteurs?

Dale Beugin: Cela s'appliquera aux producteurs, mais dans la plupart des cas, ils n'ont pas la possibilité de refiler ces coûts aux consommateurs par l'intermédiaire de leur chaîne d'approvisionnement, car ils sont en concurrence sur les marchés internationaux. Ce sont des preneurs de prix et non des décideurs de prix. Cependant, ces coûts ont une faible incidence sur leurs résultats financiers. Encore une fois, c'est voulu.

Ces systèmes sont conçus pour protéger les profits et la rentabilité des producteurs afin qu'ils puissent maintenir leur production tout en réduisant leurs émissions.

Eric St-Pierre: Un coût par baril équivalent au prix d'un Timbit vous semble-t-il important? Est-ce plus marginal?

Dale Beugin: Je suis simplement ici pour vous donner des chiffres. Nous avons fait une comparaison afin que ce soit concret. Quant à savoir si c'est important ou non, je vous laisse en juger.

Eric St-Pierre: D'accord.

Pourquoi pensez-vous que les conservateurs devraient se réjouir de la tarification du carbone dans le secteur industriel? Je n'entends pas nécessairement cet enthousiasme lorsque je suis à la Chambre des communes.

Dale Beugin: Eh bien, je ne suis pas certain de pouvoir parler des conservateurs en particulier, mais pour ce qui est des avantages de la tarification du carbone industriel en général, je pense que c'est une évidence. Lorsqu'elle fonctionne, elle représente un puissant incitatif à réduire les émissions; une solide protection de la compétitivité pour veiller à ne pas délocaliser les activités de production et à ne pas faire fuir les investissements; une protection pour les consommateurs et les forces du marché afin de réduire au minimum le coût de la réduction globale des émissions. Tout cela constitue une forte proposition de valeur pour la tarification du carbone dans le secteur industriel.

Eric St-Pierre: On entend souvent l'industrie dire qu'elle veut de la certitude. Elle a besoin de certitude pour aller de l'avant et anticiper ce qui va se passer à l'avenir.

Pouvez-vous parler de la tarification du carbone dans le secteur industriel et nous dire pourquoi il s'agit d'une bonne politique et pourquoi elle offre de la certitude à l'industrie?

Dale Beugin: Ce qui stimule les investissements, ce n'est pas seulement le prix actuel du carbone, mais aussi le prix prévu du carbone et la valeur future des crédits. Il s'agit de projets à long terme; par conséquent, leurs coûts ou leurs recettes s'étaleront sur toute la durée de vie du projet, en fonction de l'existence d'une tarification du carbone, ainsi que de la fiabilité et de la solidité des

marchés de crédits qui en découleront. L'incertitude est extrêmement importante pour stimuler l'investissement et rendre ces projets bancables. Cela dépend de l'existence de la politique, ainsi que de la robustesse de ces marchés de crédits.

● (1710)

Eric St-Pierre: Merci.

Je pense qu'il me reste une minute, alors je vais m'adresser à M. Rainville.

Clean Prosperity a mentionné que, dans le budget de 2025, il est judicieux de mettre l'accent sur la tarification du carbone industriel pour favoriser la croissance à faibles émissions de carbone. Clean Prosperity a également déclaré que la tarification du carbone dans le secteur industriel peut générer des dizaines de milliards de dollars de nouveaux investissements, créant ainsi une croissance écologique et les emplois dont le Canada a instamment besoin.

Pouvez-vous nous expliquer, dans les prochaines secondes, comment la tarification du carbone dans le secteur industriel pourrait générer des milliards de dollars de nouveaux investissements? Pouvez-vous nous donner deux ou trois exemples précis?

Etienne Rainville: Oui. L'exemple le plus évident qui me vient à l'esprit est le projet Pathways qui, je crois, a été mentionné plusieurs fois aujourd'hui. Il s'agit d'un projet d'une valeur de 16 à 20 milliards de dollars qui a été rendu financièrement viable en grande partie grâce à la tarification du carbone. Il y a plusieurs autres projets du genre au Canada, en particulier en Alberta, dans le captage et le stockage du carbone. Il s'agit d'un seul exemple d'un domaine où la tarification du carbone dans le secteur industriel stimule de nouveaux investissements.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur St-Pierre.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Monsieur Séguin, j'aimerais avoir vos observations à ce sujet.

Selon vous, est-ce équitable pour le Québec si le Canada conclut une entente avec l'Alberta pour réduire la tarification du carbone à 130 \$ la tonne?

Charles Séguin: Il est plutôt difficile de comparer les prix établis dans les divers gouvernements. À mon avis, ça défavorise le Québec par rapport aux autres provinces. La plus grande iniquité, pour le Québec, tient au fait qu'il n'y a plus de tarification pour les consommateurs partout ailleurs au Canada et que ça demeure seulement au Québec.

Patrick Bonin: Vous proposez donc que le Canada revienne à ce qu'il appliquait auparavant, soit une certaine forme de tarification du carbone pour ce qui touche, entre autres choses, les transports et les consommateurs.

Est-ce exact?

Charles Séguin: Évidemment, ça faciliterait sans doute l'atteinte des objectifs du Canada en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de respect des engagements découlant de l'Accord de Paris. Il semble que ce sera très difficile pour le Canada de remplir ses engagements. Le fait d'avoir plus d'instruments et de couvrir une plus grande proportion des émissions au pays faciliterait sûrement l'atteinte des objectifs.

À défaut d'avoir ça, le fait de ne pas avoir de tarification visant les grands émetteurs nous éloignerait davantage de l'atteinte de ces objectifs.

Patrick Bonin: Selon vous, les entreprises exploitant les sables bitumineux devraient-elles prendre des engagements clairs pour ce qui est d'allouer des fonds substantiels au fameux projet Pathways quant à la séquestration et à la capture de carbone et qu'on fasse payer les entreprises plutôt que d'utiliser l'argent des contribuables?

Charles Séguin: C'est un peu l'intérêt de la tarification du carbone. Il s'agit de donner des incitatifs aux entreprises pour qu'elles consacrent des ressources au développement de nouvelles technologies. De toute façon, ce sont elles qui sont le mieux placées pour le faire.

C'est souvent un peu difficile pour les gouvernements de choisir les gagnants et les perdants, de savoir quelles technologies soutenir et lesquelles ne pas soutenir. Profitons donc de l'expertise de l'industrie, donnons-lui les incitatifs sous forme de crédits qu'elles pourraient générer dans le système et laissons-la investir ses propres fonds.

Patrick Bonin: Considérez-vous que le système actuel de tarification du carbone devrait être amélioré sur le plan de la transparence?

Charles Séguin: La transparence pourrait effectivement être améliorée. Il y a beaucoup de défis liés à la confidentialité de certaines données concernant les divers crédits remis par certains émetteurs.

Je peux toutefois comprendre que c'est une question de compétitivité. Cependant, il y a des façons de transmettre ces données de manière confidentielle pour que des chercheurs indépendants puissent se pencher sur l'efficacité du système, notamment en s'appuyant sur Statistique Canada et un réseau pancanadien de centres de recherche sur les données.

À mon avis, nous pourrions avoir des exigences plus élevées en matière de reddition de comptes pour les entreprises, qui pourraient transmettre ces données confidentielles à la communauté de recherche.

Patrick Bonin: Pouvez-vous nous parler de l'effet des crédits mis en banque et nous dire à quel point ça peut être positif ou négatif, selon le système qui est mis en place?

Charles Séguin: Quand le système traverse des périodes de faible rigueur où les entreprises peuvent accumuler beaucoup de crédits, ces crédits peuvent être de qualité douteuse, par exemple s'ils viennent du secteur de la plantation d'arbres. Ça crée une pression à la baisse sur les prix des crédits à l'avenir.

Il y a des façons de réduire les répercussions de cette banque de crédits, et cela est déjà envisagé en ce moment. Cependant, j'encourage le gouvernement à aller de l'avant à ce sujet. Il s'agit notamment de mettre en place un système un peu dynamique qui change les points de rendement fixés dans chaque industrie ou qui réduit le nombre de crédits distribués dans le système de façon dynamique en fonction de l'offre et de la demande pour maintenir un prix.

Il y a une autre solution, qui serait plus simple, ou du moins qui pourrait être complémentaire. Ce serait d'annoncer clairement que le système sera prolongé au-delà de l'horizon 2030. En effet, quand on prolonge le système, on incite les entreprises à garder une partie de leur banque pour les années subséquentes. Ainsi, la banque actuelle de crédits accumulés n'inonderait pas le marché à l'horizon

2030, car elle serait répartie graduellement sur un horizon plus long, par exemple l'horizon 2045. Les répercussions annuelles de la banque de crédits seraient donc beaucoup plus faibles.

● (1715)

Patrick Bonin: Recommandez-vous que l'on n'utilise pas d'argent des contribuables pour financer de nouveaux pipelines ou gazoducs ou pour financer un agrandissement des pipelines et des gazoducs actuels?

Charles Séguin: L'argent du gouvernement devrait intervenir là où il y a des défaillances dans le marché. Dans le secteur de la construction de pipelines, quelles sont les défaillances dans le marché qu'on tente de corriger? Ce n'est pas clair. Si le marché veut financer des pipelines, il y a un processus réglementaire. On comprend que le gouvernement essaie de l'alléger.

Faut-il investir de l'argent, comme ça a été fait dans le passé, alors que les entreprises envoient le signal que ce n'est pas un bon investissement? Il est difficile pour le gouvernement de trouver des raisons justifiant un tel investissement du point de vue de l'ensemble des contribuables.

Patrick Bonin: Considérez-vous qu'une tarification du carbone aux frontières, comme celle qui est imposée en Europe, pourrait être un bon complément à la tarification du carbone pour l'industrie?

Charles Séguin: Ça pourrait être un bon complément. Ça créerait peut-être quelques problèmes quant à l'équité dans les provinces. En effet, il faudrait choisir quel prix, parmi les différents prix établis dans les provinces, on utiliserait pour mesurer la contribution payée pour les produits entrant au Canada.

Il faudrait bien y réfléchir, par contre, parce que les six secteurs où ça a été mis en place dans l'Union européenne sont principalement des secteurs où l'Union européenne est une importatrice, alors que dans plusieurs de ces secteurs, notamment le secteur de l'aluminium, le Canada est un exportateur. Il faudrait donc faire les choses un peu différemment par rapport à ce qui se fait dans l'Union européenne.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Je m'attends à ce que la sonnerie retentisse d'une minute à l'autre pour que nous allions voter. J'aimerais demander aux membres si nous avons le consentement unanime pour continuer jusqu'à 17 h 30. Nous lèverions alors la séance à 17 h 30 pour aller voter. Est-ce une bonne idée? Non. Vous ne voulez pas.

Voulez-vous proposer de lever la séance?

David Bexte: Je propose que nous levions la séance.

(La motion est rejetée.)

David Bexte: J'aimerais avoir une précision. Quelle est la procédure lorsque la sonnerie se fait entendre?

Le greffier: Voulez-vous que je donne des explications?

La présidente: Oui, s'il vous plaît.

Le greffier: Conformément à l'article 115 du Règlement, lorsque la sonnerie retentit pour aviser les députés qu'un vote aura lieu à la Chambre, le Comité est tenu de suspendre la réunion, à moins qu'il y ait consentement unanime pour continuer à siéger.

Cependant, historiquement, si les députés ne donnent pas leur consentement unanime pour continuer à siéger, il arrive souvent qu'un député propose l'ajournement de la séance du Comité si les députés n'ont pas l'intention de reprendre les travaux après le vote.

Dans ce cas, le vote se terminera bien après l'heure prévue de la fin de cette réunion.

Est-ce que cela répond à votre question, monsieur?

• (1720)

David Bexte: Oui; je vous remercie.

Le greffier: Merci.

La présidente: Monsieur Grant, vous avez la parole.

Wade Grant: À titre de précision, aurons-nous des services à notre retour?

Le greffier: Normalement, les services sont disponibles pour deux heures complètes de délibérations. Cela exclut la durée de la suspension, et comprend également une période de grâce de 15 minutes.

La séance a été suspendue pendant environ 10 minutes, plus 15 minutes. Le Comité pourrait poursuivre ses travaux jusqu'à 17 h 25, environ, sans demander de services supplémentaires.

Bruce Fanjoy: Cela nous fait gagner cinq minutes.

Le greffier: Eh bien, il s'agit de 25 minutes supplémentaires, ce qui amènerait le Comité à... pardon, 17 h 55.

Bruce Fanjoy: Nous ne reviendrons pas.

Si vous le permettez, je pense que nous devrions également tenir compte de la disponibilité de nos témoins.

[Français]

La présidente: Monsieur Bonin, vous avez la parole.

Patrick Bonin: Selon ce que je comprends, quand les cloches sonnent, il faut un consentement unanime du Comité pour poursuivre la réunion, ce qui ne semble pas être le cas. Nous devrions nous en tenir au Règlement. Je propose que la séance soit levée.

[Traduction]

La présidente: Maintenant que nous avons obtenu des précisions et que notre confusion est dissipée, ai-je le consentement unanime pour lever la séance maintenant, puisqu'il est 17 h 22 et que la sonnerie se fait entendre?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>